Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20240926-CC24-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

****

Délibération n° CC/24-118

Prévention et collecte des déchets : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023

Date de convocation : 20/09/2024

Conseillers en exercice : 101

Conseillers présents : 67

Conseillers votants : 87

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, Rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel , sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 26 septembre 2024 à 19h00.

Etaient présents :

Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Lydie LEGROS (HECOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAEVE (MERCEY), Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Bernard LEBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), François OUZILLEAU

(VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jean-Pierre EGASSE (suppléant de Jocelyne RIDARD - CAILLOUET ORGEVILLE), Francis SAUVALLE (suppléant de Christian FOURNIAL - HARQUENCY), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sarah BOUTRY à Monsieur Pascal JOLLY
Monsieur Antoine ROUSSELET à Mme Dominique MORIN
Madame Karine CHERENCEY à Monsieur Hervé BOURDET
Madame Laurence MENTION à Monsieur Pascal DUGUAY
Monsieur Jérôme PLUCHET à Monsieur Gilles LE MOAL
Madame Martine SEGUELA à M. Gabriel SINO
Monsieur Pascal LEHONGRE à Monsieur Julien CANIN
Madame Lydie CASELLI à Madame Valérie BOUGAULT
Monsieur Pascal MAINGUY à Monsieur Gilles AULOY
Monsieur Hervé PODRAZA à Madame Pieternella COLOMBE
Monsieur Rémi FERREIRA à Mme Léocadie ZINSOU
Madame Erika SIMEK à Madame Renée MATRINGE
M. Jean-Marie MBELO à Mme Evelyne HORNAERT
Mme Nicole BALMARY à M. Youssef SAUKRET
M. Olivier VANBELLE à M. Johan AUVRAY
M. Christopher LENOURY à Mme Patricia DAUMARIE
M. Denis AIM à M. Yves ETIENNE
M. Raphaël AUBERT à Mme Marie-Christine GINESTIERE
Monsieur Paul LANNOY à Madame Annick DELOUZE
Monsieur Jean-Pierre TAULLÉ à Madame Agnès MARRE

Absents :

Madame Lysianne ELIE-PARQUET
Monsieur Patrick MÉNARD
Monsieur Vincent LEROY
Monsieur Xavier PUCHETA
Monsieur Claude LANDAIS
Monsieur Christophe BASTIANELLI

Madame Martine VANTREESE
Madame Jessica RICHARD
Monsieur Gérard PETIT
Monsieur Hubert PINEAU
Monsieur Dominique DESJARDINS BROSSEAU
Monsieur Patrick DUCROIZET
Mme Paola VANEGAS
Madame Catherine MIKLARZ

Secrétaire de séance : Annick DELOUZE

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 19 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité 2023 du service prévention et collecte des déchets.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Prend acte

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20240926-CC24-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

Seine Normandie

AGGLOMÉRATION

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DECHETS

Année 2023

Seine Normandie Agglomération
12, rue de La Mare à Jouy
27120 DOUAINS

SOMMAIRE

1 La compétence déchets de Seine Normandie Agglomération 4
1.1 Le territoire pour lequel SNA a la compétence collecte et traitement 6
1.2 Le SETOM 6
1.3 Présentation générale 7
1.4 Les prestations réalisées par SNA 8
2 Les faits marquants de 2023 10
2.1 Adoption du PLPDMA 11
2.2 Lancement des études TI et Biodéchets 11
2.3 Travaux de rénovation sur la déchetterie de La Chapelle Réanville 12
2.4 Avancement du projet de la nouvelle déchetterie recyclerie de Vernon. 12
2.5 Sensibilisation 12
3 Présentations et missions du service prévention et collecte des déchets de SNA 14
3.1 L'accueil des usagers 15
3.2 L'organisation de la pré-collecte des déchets sur le territoire de SNA 16
3.3 L'organisation de la collecte des déchets 17
3.4 Les déchetteries 20
3.5 La collecte des bennes mises à disposition par SNA 23
4 La prévention des déchets 24
4.1 Les outils de communications 25
4.2 Les actions de sensibilisation en milieu scolaire 26
4.3 Animations « grand public » déroulées sur le territoire hors milieu scolaire 28
4.4 Bilan des animations sur la réduction des déchets réalisées par SNA 34
4.5 Les actions d'animation du SETOM 34
4.6 Le compostage collectif et le compostage individuel 35
4.7 La qualité du tri des collectes sélectives 36
5 Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets 37
5.1 L'accueil des usagers à SNA 38
5.2 La collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire. 40
5.3 Les déchets collectés en déchetterie 47
5.4 Les déchets produits par la mise à disposition de bennes 49
5.5 Bilan de la production globale de déchets 50
6 Les indicateurs financiers 52
6.1 Le montant annuel des dépenses pour l'année 2023 53
6.2 Les modalités de financement du service 57
6.3 Solde du budget 2023 58
6.4 Les autres indicateurs financiers 58
ANNEXE : 59

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Quel contenu et qui doit le rédiger ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Il est rédigé par la collectivité ayant compétence dans les déchets. Si la compétence est partagée (collecte et traitement par exemple), chaque collectivité rédige la partie du rapport correspondant à sa compétence. Si la compétence est déléguée à un prestataire privé, la collectivité délégatrice rédige le rapport sur la base des informations fournies et expliquées par son prestataire. Dans toute la mesure du possible, et quel que soit le rédacteur, ce rapport sera territorialisé afin que les habitants citoyens identifient et comprennent le service mis en place sur leur territoire. Ce rapport est présenté aux assemblées délibérantes pour validation.

1 La compétence déchets de Seine Normandie Agglomération

Seine Normandie Agglomération, ci-après dénommée « SNA », est une collectivité née de la fusion, au 1er janvier 2017, de trois intercommunalités :

- la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure),
- la CCAE (Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs),
- la CCEVS (Communauté de Communes Epte Vexin Seine),

Au 1er janvier 2023, Seine Normandie Agglomération administre 61 communes (85 313 habitants).

La typologie du territoire est **mixte à dominante rurale avec 3 pôles :** Vernon & St Marcel 29 374 habitants, Les Andelys : 8 312 habitants et Pacy sur Eure : 5 173 habitants

Pour la partie Sud de son territoire (66 544 habitants soit 78% de sa population), SNA adhère à un syndicat de traitement : Le SETOM. SNA assure la collecte en porte à porte en direct et a délégué au SETOM le traitement de ses déchets comme l'on fait 4 autres EPCI du territoire de l'Eure.

Pour la partie Nord de son territoire (22% de sa population), SNA a délégué sa compétence au SYGOM pour la collecte (en porte à porte et en déchetteries) et pour le traitement de ses déchets. Par ailleurs, SNA a conventionné avec le SYGOM qui assure la gestion de ses déchetteries.

Ce présent rapport sur le prix et la qualité du service ne tient pas compte du périmètre du SYGOM.

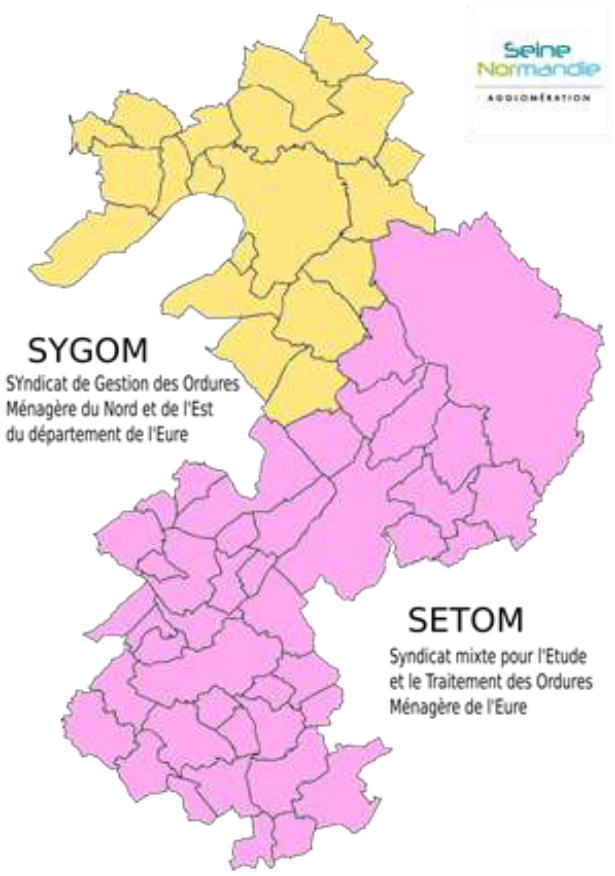

Figure 1 Territoire de Seine Normandie Agglomération

700 KG DE DECHETS

Produits en moyenne par habitant[1]

46 636 TONNES

De déchets produits en 2023[1]

[1] Correspondant aux déchets collectés en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchetteries, y compris les déchets des professionnels.

1.1 Le territoire pour lequel SNA a la compétence collecte et traitement

Ce territoire représente 66 544 habitants représentant 78 % de la population de SNA réparties sur 42 communes comme suit :

AIGLEVILLE,
BOIS JEROME SAINT OUEN,
BOISSET LES PREVANCHES,
BREUILPONT,
BUEIL,
CAILLOUET ORGEVILLE,
CHAIGNES,
CHAMBRAY,
CROISY SUR EURE,
DOUAINS,
FAINS,
GADENCOURT
GASNY,
GIVERNY,
HARDENCOURT-COCHEREL,
HECOURT,
HEUBECOURT-HARICOURT,
HOULBEC COCHEREL,
LA BOISSIERE,
LA CHAPELLE LONGUEVILLE,
LA HEUNIERE,
LE CORMIER,
LE PLESSIS HEBERT,
MENILLES,
MERCEY,
MEREY,
MEZIERES-EN-VEXIN
NEUILLY,
PACY SUR EURE,
PRESSAGNY L'ORGEUILLEUX,
ROUVRAY,
STE COLOMBE PRES VERNON,
STE GENEVIEVE LES GASNY,
ST MARCEL,
ST VINCENT DES BOIS,
TILLY,
VAUX SUR EURE,
VERNON,
VILLEGATS,
VILLEZ SOUS BAILLEUL,
VILLIERS EN DESOEUVRE,

1.2 Le SETOM

Le SETOM : Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères des communes du centre est présent à l'est et au sud du département de l'Eure.

Il a été créé en 1985 et détient les compétences suivantes : le transport, le transfert et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Le SETOM regroupe 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. Le SETOM exerce, pour le compte de ses adhérents (collectivités territoriales), la compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence de collecte étant assurée directement par ses adhérents.

Il réalise le traitement pour 42 communes de SNA en 2022.

Les représentants de SNA auprès de ce syndicat en 2022 sont :

8 titulaires	8 suppléants
Christian LEPROVOST	Erika SIMEK
Thibaut BEAUTÉ	Patrick JOURDAIN
Jérôme GRENIER	Youssef SAUKRET
Fabrice CAUDY	Jean-Marie MOTTE
Evelyne HORNAERT	Christian BIDOT
Jocelyne RIDARD	Julien CANIN
Hervé BOURDET	Hervé PODRAZA
Jean-Luc MAUBLANC	Hubert PINEAU

1.3 Présentation générale

LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR SNA EN 2022	

ORDURES MENAGERES	
Nombre de communes collectées 1 fois par semaine	**41**
Nombre d'habitants concernés par la collecte 1 fois par semaine	**41 924**
Nombre de communes collectées 2 fois par semaine (une partie de Vernon)	**1**
Nombre d'habitants concernés par la collecte 2 fois par semaine	**24 685**
Tonnage de collecte des ordures ménagères en porte à porte	**14 946**
Ratio en kg par habitant des ordures ménagères collectés en porte à porte	**224**

COLLECTE SELECTIVE	
Nombre de communes collectées 1 fois par semaine	**42**
Nombre d'habitants concernés par la collecte 1 fois par semaine	**66 609**
Tonnage du sélectif collecté en porte à porte	**3 426**
Ratio en kg par an par habitant du sélectif collecté en porte à porte	**51**
Tonnage du carton collecté en porte à porte pour les professionnels	**339**
Nombre de conteneurs verre	**243**
Tonnage du Verre collecté en points d'apport volontaire	**2 014**
Ratio en kg par an par habitant du Verre collecté en points d'apport volontaire	**30**
Tonnage du Textile collecté en points d'apport volontaire	**384**
Ratio en kg par an par habitant du Textile collecté en points d'apport volontaire	**5,8**
Tonnage du sélectif collecté en déchetterie	**204**
Ratio en kg par an par habitant du sélectif collecté en déchetterie	**3,1**
Tonnage du carton collecté en déchetterie	**314**
Ratio en kg par an par habitant du carton collecté en déchetterie	**4,7**

DECHETTERIES	
Nombre de déchetteries : Vernon, Pacy sur Eure, La Chapelle Longueville, Tourny, Gasny,	**5**
Tonnages collectés en déchetterie (hors verre, textiles, huiles minérales, Nespresso et Polystyrène)	**24 261**
Ratio en kg par an par habitant en déchetterie	**364**

1.3.1 Synoptique des flux de déchets du territoire SNA / SETOM

1.3.1.1 Collecte en porte à porte

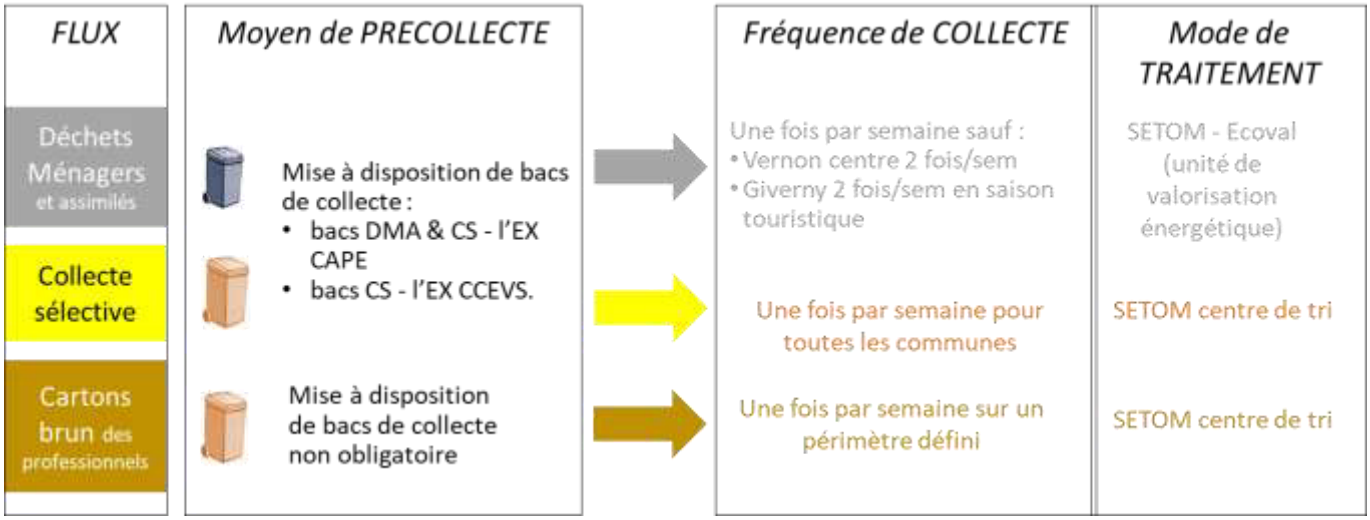

1.3.1.2 Collecte en points d'apport volontaire

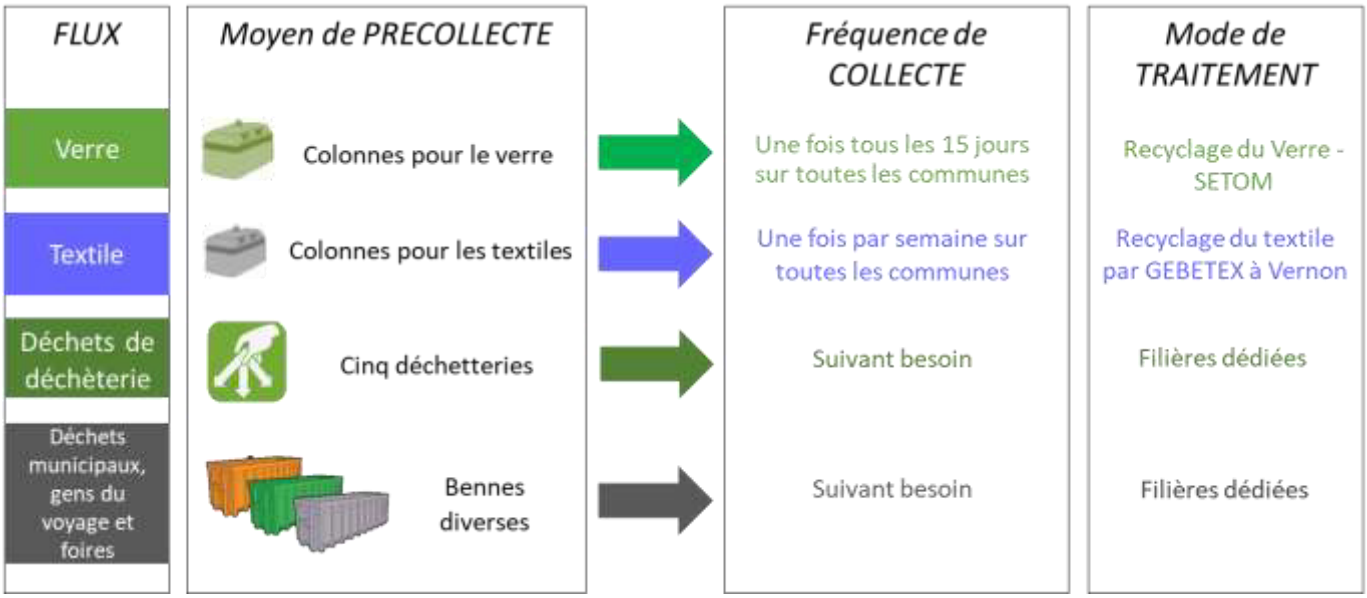

1.4 Les prestations réalisées par SNA

1.4.1 Prestations réalisées en régie

- La mise à disposition de bacs de collecte et maintenance de ces 40 000 bacs roulants
- L'entretien des 248 colonnes à verre
- La mise à disposition de composteurs collectifs
- La mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'animations
- Suivi des prestations réalisées par les entreprises privées
- Suivi des prestations réalisées par le SETOM
- Suivi des prestations réalisées par le SYGOM pour la gestion des déchetteries de SNA

1.4.2 Suivi des prestations réalisées par les entreprises privées

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables (Par Sepur)
- La collecte des points d'apport volontaire pour les emballages en verre (Par Véolia)
- La mise à disposition et le transport de bennes pour les services municipaux et foires à tout. (Par Véolia)
- La collecte des textiles (Par GEBETEX)

1.4.3 Suivi des prestations transférées au SETOM

- Le transport des ordures ménagères et recyclables vers les lieux de traitement par le biais du quai de transfert de Pacy sur Eure
- Le traitement des déchets non recyclables en usine d'incinération
- Le tri des déchets recyclables et leur valorisation
- Le transport, la valorisation ou le traitement des déchets des déchetteries

L'ACTIVITE DU SERVICE DECHETS EN QUELQUES CHIFFRES EN 2023

SERVICES AUX USAGERS	
Nombre d'appels téléphoniques traités	**4 613**
Nombre de visiteurs accueillis à Douains	**46**
Nombre de mails traités pour l'activité courante du service	**3 042**
Nombre d'élèves, usagers et employés sensibilisés par le service prévention de SNA	**2 486**
Nombre de bacs distribués sur l'année	**1 111**

2 Les faits marquants de 2023

2.1 Adoption du PLPDMA

Débuté en 2020 par la réalisation d'un diagnostic sur son territoire et la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi, SNA a élaboré son programme d'actions concret et opérationnel pour réduire la quantité de déchets produits sur son territoire et renforcer sa politique de prévention.

De ce travail a découlé un programme totalisant 20 actions, dont 19 actions opérationnelles réparties en 4 axes et une action transversale, la création d'une liste de diffusion, au travers d'une adresse SNA dédiée, pour distribuer l'ensemble des informations liées à la prévention des déchets aux utilisateurs inscrits (dates et lieux des différentes manifestations, les bonnes pratiques…).

Adopté lors du conseil communautaire du 21 décembre, l'objectif du PLPDMA est de détourner 4 000 tonnes de déchets permettant ainsi grâce à l'investissement des équipes et 58 000 € de dépenses de faire économiser 197 000 € à SNA.

2.1.1 Les grands axes du programme d'actions

Le programme totalise 20 actions comme suit :

- 1 action globale à tous les thèmes → création d'une liste de diffusion, au travers d'une adresse SNA dédiée, pour distribuer l'ensemble des informations liées à la prévention des déchets aux utilisateurs inscrits (dates et lieux des différentes manifestations, les bonnes pratiques…..).
- 19 actions opérationnelles réparties en 4 axes;

Réemploi	Réduction de la production de biodéchets	Prévention des dépôts sauvages	Vers un monde zéro déchet
I.1 Créer une zone dédiée au réemploi en déchetterie	II.1 : Sensibiliser les entreprises au gaspillage alimentaire	III.1 : Etat des lieux et diagnostic des dépôts sauvages	IV.1 : Sensibiliser sur l'éco-exemplarité au quotidien
I.2 Collecte annuelle d'ordinateurs et de téléphones portables	II.2 : Midis sans gâchis dans les écoles	III.2 : Optimiser l'accès et l'attractivité des déchetteries	IV.2 : Poursuivre l'opération « stop pub »
I.3 Créer une outithèque	II.3 : Midis sans gâchis dans les maisons de retraite	III.3 : Création d'un « blabla déchet »	IV.3 : Création d'un livret de l'éco-exemplarité
I.4 Animations scolaires sur le thème du réemploi	II.4 : Renforcer les dotations de composteurs collectifs		IV.4 : Réflexion sur la tarification incitative
	II.5 : Opération « Jardins Témoins »		IV.5 : Organisation d'un évènement autour du zéro déchet
	II.6 : Broyage des déchets verts		
	II.7 : Suivi des composteurs individuels		

2.2 Lancement des études TI et Biodéchets

Suite aux échanges intervenus dans le cadre de la demande de subventions pour les études et après délibération Région/Ademe, il a été acté que le SYGOM porterait l'étude tarification incitative sur tout le territoire SNA (via un groupement de commande) et que l'étude biodéchets serait menée par le SETOM et le SYGOM sur leur territoire respectif.

Ces deux études ont débuté lors du quatrième trimestre 2023. Ainsi les diagnostics ont été présentés lors de réunions au SYGOM et au SETOM.

L'étude sur les biodéchets étant un peu plus avancée, les scénarios ont été présentés pour un choix de SNA à transmettre au premier trimestre 2024.

2.3 Travaux de rénovation sur la déchetterie de La Chapelle Réanville

De nombreux travaux ont eu lieu en 2023 sur la déchetterie de La Chapelle Réanville :

Retrait des dépôts sauvages ainsi que des envols papiers en proximité du site, sur l'accotement de la voie communale 13 route du bois de cour côte, le chemin rural de la chapelle Saint Pierre, et du champ des croix, pour un montant de 5 000 €TTC.

Elagage de la haie du bassin donnant sur la voie publique et nettoyage du bassin : 23 000 €TTC.

Réalisation des garde-corps et des potelets de protection, sécurisation de la porte du local technique et amélioration de la zone de dépôt pour les déchets dangereux pour un montant de 53 000€ TTC.

Soit un bilan financier pour 2023 de 81 000€.

2.4 Avancement du projet de la nouvelle déchetterie recyclerie de Vernon.

En 2023 a débuté la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie et recyclerie sur la Commune de Vernon portée par un groupement représenté par ER Architecte, en remplacement de l'actuelle déchetterie devenue vétuste et peu fonctionnelle.

Le montant estimatif des travaux du projet initial était de 6 798 192,12 € TTC

Un premier marché de travaux comprenant le terrassement, le désamiantage et la démolition de l'existant a été lancé le 5 juin puis notifié le 19 septembre pour un montant de : 884 731,50 € TTC

Le marché de travaux suivant, comprenant 11 lots pour la construction de la déchetterie recyclerie à quant à lui été lancé le 26 juillet. Après ouverture des offres il s'est avéré que le surcoût des travaux sur la base des offres des entreprises moins disantes était de 1 968 557 € TTC soit une augmentation de 29 %. Ainsi lors du bureau communautaire du 14 décembre il a été décidé de déclarer sans suite l'attribution du marché de travaux, et de modifier le projet avec la réalisation de la déchetterie uniquement et des aménagements en vue de la réalisation ultérieure de la recyclerie. Il a été également demandé à la maîtrise d'œuvre de reprendre les études afin d'optimiser le projet avant de lancer une nouvelle procédure sur la base d'un cahier des charges modifié, dans l'objectif de maîtriser les coûts et conserver le planning de livraison prévu en Juillet 2025.
Ainsi une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée le 24 novembre 2023 pour une remise des offres prévue le 22 décembre 2023. Son analyse sera réalisée en 2024.

2.5 Sensibilisation

De nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été menées à destination des habitants de SNA en 2023. 36 **animations scolaires** ont été assurées ce qui représente 842 élèves sensibilisés.

L'opération « Midis sans gâchis » s'est déroulée avec les cantines suivantes : écoles du Centre et Pierre Bonnard de la commune de Vernon et les écoles des communes de Saint Marcel, Bois Jérôme Saint Ouen, La Chapelle Réanville et Pacy sur Eure. Cela représente 550 enfants sensibilisés.

En 2023, l'opération des « Midis sans gâchis » s'est invitée à la restauration du personnel hospitalier de Vernon.

LES CHANTIERS JEUNES :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la problématique de la propreté urbaine dans les quartiers, il a été acté que plusieurs chantiers jeunes de la ville de Vernon se feraient en partenariat avec le service Prévention et Collecte des Déchets de SNA. Ainsi en 2023, un chantier s'est déroulé en avril et un autre en juillet.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC :

- Atelier de fabrications de Tawashis en résidences autonomie les 12 et 26 janvier 2023. 13 personnes sensibilisées
- Atelier biodéchets et permaculture aux Médiathèques de Tourny et Saint Marcel le 06 mai et le 23 septembre 2023. 36 personnes sensibilisées. Stand à Enviro Science à Vernon les 26 et 27 mai 2023. 127 personnes sensibilisées.
- Atelier tri des biodéchets à la Manufacture des Capucins à Vernon le 10 juin 2023. 17 personnes sensibilisées.
- Atelier biodéchets, plantation et compost au Comice Agricole de Cahaignes le 11 juin 2023. 135 personnes sensibilisées.
- Stand au Forum des Associations de Vernon et Pacy sur Eure les 03 et 09 septembre 2023. 102 personnes sensibilisées.

- Stand au Festival « Rock in the Barn » à Vernon les 08 et 09 septembre 2023. 63 personnes sensibilisées.
- Stand au « Village des Possibles » à la Manufacture des Capucins le 23 septembre 2023. 50 personnes sensibilisées
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 20 au 24 novembre 2023 : collecte de DEEE au profit du Téléthon, collecte de jouets au profit de familles défavorisées et animation le 24 novembre sur la valorisation des déchets et visite du site ECOVAL. 9 personnes sensibilisées. Animation sur le thème du réemploi à la Médiathèque de Pacy sur Eure le 25 novembre 2023, 12 personnes sensibilisées.

OPERATION « BIEN MANGER A L ECOLE SAINT LAZARE » DE VERNON :

A l'initiative de la ville de Vernon, l'école du Château Saint Lazare a été choisie comme école pilote pour un projet de septembre 2023 à juin 2024.

Les objectifs sont nombreux : lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire la production de déchets tout en améliorant la qualité des repas proposés.

Une table de tri des déchets pour les emballages ménagers recyclables a été mise en place ainsi qu'un composteur pour le tri des biodéchets à la source.

Pour le repas de Noël, servi le 21 décembre 2023, c'est le Chef Benjamin Revel qui a cuisiné avec des produits de saison et locaux.

3 Présentations et missions du service prévention et collecte des déchets de SNA

Le Service prévention et collecte des déchets de SNA est installé au 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 DOUAINS.

Les principales missions du service prévention et collecte des déchets sur le territoire SNA/SETOM sont :

- Missions administratives : accueil téléphonique et physique des usagers, gestion et traitement des réclamations, vérification des tonnages et des factures, gestion du parc des bacs roulants et des composteurs, gestion de la mise à disposition de bennes, suivi des marchés.
- Missions techniques : collecte et traitement des divers déchets du territoire, distribution des bacs roulants, nettoyage des bacs et des points d'apport volontaire, distribution des composteurs, mise en place de nouvelles colonnes de verre.
- Missions de prévention et d'animation : sensibilisation à l'environnement et au tri par le biais d'animations scolaires et d'animations tous publics.

Le service est composé de 7 agents, un chef de service, deux animateurs de prévention, deux gestionnaires de la collecte, un agent d'accueil et un agent d'intervention sur la pré-collecte. Le service prévention et collecte des déchets est intégré au sein du pôle environnement et infrastructures de Seine Normandie Agglomération.

Suivi de collecte par l'agent en charge du suivi des prestations

3.1 L'accueil des usagers

Les appels reçus peuvent provenir des usagers, des collectivités ou de nos prestataires. Ils concernent à la fois :

- la pré-collecte et les demandes de dotations ou réparation de bacs,
- la collecte pour obtenir des renseignements sur les jours de collecte ou faire des réclamations en cas d'oubli,
- les déchetterie pour les horaires d'ouverture ou des réclamations.

D'autres renseignements sur les consignes de tri et le traitement des déchets peuvent également nous être demandés.

Accueil des Usagers sur le site de Douains

3.2 L'organisation de la pré-collecte des déchets sur le territoire de SNA

La pré-collecte des ordures ménagères et assimilées est organisée de la manière suivante sur le territoire de SNA.

FLUX et territoires concernés	Pré-collecte	Mode de collecte
Ordures ménagères		
SNA EX CAPE	Bacs à cuves grises et couvercles verts fournis et réparés par SNA	Porte à porte
SNA EX CCEVS	Bacs ou sacs fournis par l'usager	
Collecte sélective[2]		
SNA EX CAPE	Bacs à cuves grises et couvercles jaunes fournis et réparés par SNA	Porte à porte
SNA EX CCEVS		
Verre		
SNA (EX CAPE et EX CCEVS)	Colonne de tri	Points d'apports volontaires

Les colonnes à verre sont réparties sur le territoire, dans les communes, en accord avec les Mairies, les déchett déchetterie et les centres commerciaux.

Nombre de colonnes par commune					
Aigleville	1	Fours en Vexin (Vexin sur Epte)	1	Pacy sur Eure	14
Berthenonville (Vexin sur Epte)	1	Gadencourt	1	Panilleuse (Vexin sur Epte)	2
Bois Jérôme St Ouen	3	Gasny	17	Pressagny l'Orgueilleux	3
Boisset les Prévanches	2	Giverny	3	Rouvray	1
Breuilpont	5	Guitry (Vexin sur Epte)	1	Saint Aquilin de Pacy (Pacy sur Eure)	7
Bueil	7	Hardencourt Cocherel	1	Saint Just (La Chapelle Longueville)	5
Bus Saint Rémy (Vexin sur Epte)	1	Hécourt	1	Saint Marcel	18
Cahaignes (Vexin sur Epte)	1	Heubecourt	2	Saint Pierre d'Autils (La Chapelle Longueville)	4
Caillouet Orgeville	2	Houlbec Cocherel	5	Saint Vincent des Bois	3
Cantiers (Vexin sur Epte)	1	La Boissière	1	Ste Colombe près Vernon	1
Chaignes	3	La Chapelle Réanville (La Chapelle Longueville)	9	Ste Geneviève les Gasny	2
Chambray	4	La Heunière	2	Tilly	1
Civières (Vexin sur Epte)	1	Le Cormier	3	Tourny (Vexin sur Epte)	4
Douains	3	Le Pléssis Hébert	1	Vaux sur Eure	1
Eco (Vexin sur Epte)	2	Ménilles	6	Vernon	71
Fains	2	Merey	1	Villegats	1
Fontenay en Vexin (Vexin sur Epte)	1	Mézières en Vexin	3	Villez sous Bailleul	2
Forêt La Folie (Vexin sur Epte)	1	Neuilly	1	Villiers en Désoeuvre	3
Fourges (Vexin sur Epte)	5				

L'inventaire des colonnes d'apport volontaire pour le verre par commune est présentée en ANNEXE 1.

[2] Emballages recyclables y compris cartons des professionnels

3.2.1 Les règles de dotations en bacs

Le règlement de collecte précise les règles de dotation pour la mise à disposition des bacs ordures ménagères et recyclables par foyer pour l'habitat collectif et les professionnels.

Pour le territoire de l'ex CCEVS, seuls les bacs pour les recyclables sont distribués et réparés.

Les règles de dotation sont les suivantes :

	Règle de dotation pour les bacs ordures ménagères	Règle de dotation pour les bacs emballages ménagers recyclables
Foyers 1 à 4 personnes	140 litres	140 ou 240 litres
Foyers 5 à 6 personnes	240 litres	240 ou 340 litres
Foyers 7 à 8 personnes	340 litres	340 litres
Foyers > 8 personnes	660 litres	660 litres
Ascenseurs à déchets - Foire à tout et gros producteurs	750 litres	660 litres

NB : les dotations pour les bacs recyclables ont évolué depuis l'extension des consignes de tri. Les foyers de 3 personnes et plus peuvent prétendre à des volumes de 240 L sur simple demande écrite ou par téléphone.

SNA supprime au fur et à mesure de leur détérioration les bacs de collecte ne correspondant plus aux nouvelles règles de dotations, car cela pose problème lors de la collecte. En effet, certains bacs ne sont pas conformes aux recommandations de la CRAM. En réduisant le nombre de modèles mis à disposition, et en renouvelant le parc, cela permet d'optimiser le remplacement des pièces et la mise en place de puces électroniques.

Pour les professionnels et gros producteurs (entreprises, commerces, artisans), la dotation est limitée à 1 320 litres hebdomadaires pour les flux OM et CS. Il n'y a cependant pas de limitation pour le carton.

Pour les collectivités territoriales et les associations, aucune limitation de dotation n'est appliquée.

3.3 L'organisation de la collecte des déchets

SNA a renouvelé son marché de collecte au cours de l'année 2022.

Suite à cette nouvelle mise en concurrence, l'entreprise SEPUR a été retenue pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, emballages recyclables et cartons bruns.

La collecte du verre en apport volontaire quant à elle est restée une prestation VEOLIA PROPRETE malgré le renouvellement du marché en juin.

Les différents tonnages sont indiqués à l'article 5.3.1

3.3.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Sur le territoire, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est effectuée en porte à porte, en sac ou en bac, auprès des ménages, des administrations et des activités professionnelles.

Les fréquences de collectes varient en fonction des communes :

- SNA/SETOM : collecte une fois par semaine sur l'ensemble du territoire sauf pour :
  - le centre-ville de Vernon et les collectifs où la fréquence est de deux fois par semaine.
  - Giverny ou la collecte est de deux fois par semaine en saison estivale.

3.3.2 La collecte sélective

Sur le territoire, la collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en bacs auprès des ménages, des administrations et des activités professionnelles.

La fréquence de collecte en porte à porte est d'une fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

Territoires concernés	Fréquence de collecte	
	Ordures ménagères	Collecte sélective
Ensemble du territoire	1 fois par semaine : C1	1 fois par semaine : C1
Centre-ville de Vernon	*2 fois par semaine : C2*	
Giverny	*2 fois par semaine : C2* *De fin mars à fin octobre*	

3.3.3 Collecte des cartons des professionnels

La collecte des cartons a lieu sur certains centres-villes et zones commerciales des communes suivantes : Vernon, Saint Marcel, Gasny, Giverny, Pacy sur Eure, Breuilpont, Bueil, Ménilles, Douains, Aigleville, Chaignes et Caillouet Orgeville. Cette collecte est réalisée en deux tournées, une le jeudi et une le vendredi, en benne traditionnelle.

3.3.4 La collecte du verre

Des colonnes à verre implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt de pots, bocaux et bouteilles en verre.

Il y a 248 colonnes à verre présentes sur le territoire de SNA soit 198 points d'apport volontaire car ces derniers peuvent être constitués d'une à 4 colonnes comme par exemple sur les déchetteries. Cela représente environ 1 point d'apport volontaire pour 345 habitants.

A noter, que les préconisations CITEO prévoient 1 point pour 250 habitants pour des secteurs comme SNA.

Deux communes du territoire ne possèdent pas de colonne : Dampsmesnil et Croisy sur Eure.

Le verre est collecté selon le remplissage des colonnes soit une fois tous les 15 jours en règle générale.

3.3.5 La collecte du textile

Des colonnes textiles implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt des vêtements (pantalons, chemises, foulards, bonnets...), du linge de maison (draps, serviettes, nappes) et des chaussures.

Le textile est collecté selon le remplissage des colonnes soit une fois par semaine principalement.

Sur notre territoire, il y a 51 colonnes textiles ce qui représente en moyenne 1 colonne pour 1 272 habitants. Les recommandations de l'éco organisme est d'un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants, et l'objectif national est d'un point pour 1400 habitants. SNA respecte donc ces recommandations.

En 2017 SNA a harmonisé sa collecte du textile en conventionnant avec un seul prestataire, GEBETEX, entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage de textile implantée sur la commune de Vernon. Ainsi, GEBETEX a mis à disposition des bornes de récupération du textile sur le territoire de SNA. Ces bornes sont collectées par leurs partenaires A tout'Vapeur des Andelys et ID Vêts d'Évreux, qui sont des associations d'insertion.

Les textiles collectés sont ensuite triés et conditionnés à Vernon en fonction de leur future réutilisation. Les vêtements encore mettables sont ensuite acheminés vers des associations, certains vêtements haut de gamme terminent en friperie et les vêtements d'occasion partent eux sur les marchés africains. Enfin, les tee-shirts déchirés, chiffons ou les textiles défibrés, sont recyclés, ou sont utilisés comme combustible solide. En dernier recours, ils sont considérés comme des déchets ultimes.

3.3.6 La prestation de service de SEPUR pour la collecte des déchets

Le marché en cours a démarré au 1er juin 2022, il prendra fin au 31 mai 2027

3.3.6.1 Lot 1 : collecte des ordures ménagères et assimilés, collecte sélective

LA PRESTATION COMPREND :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers et des recyclables sur les 41 communes ;
- La collecte du marché de Pacy sur Eure et des marchés de Vernon une fois par semaine ;
- La collecte des cartons des professionnels des zones commerciales et le transport ;
- Le transport des déchets collectés jusqu'aux quais de transfert ou centre de traitement.

DESCRIPTION TECHNIQUE DU SERVICE

- Moyens humains variables suivant les jours de collectes : entre 10 et 13 conducteurs et autant d'équipiers de collecte ;
- Moyens matériels :
  - 10 Bennes à Ordures Ménagères traditionnelle de 26 T ;
  - 2 Bennes à Ordures Ménagères traditionnelle de 19 T ;
  - 1 Petit véhicule de 12 Tonnes ;

Ainsi, sur SNA, deux types de véhicules collectent les déchets :

- Les bennes traditionnelles c'est-à-dire avec un seul compartiment qui servent donc pour la collecte d'un seul flux ;
- Un véhicule léger nommé également « mini-benne » permettant l'accès sur les voies étroites.

KILOMETRAGE ET CONSOMMATION ANNUELLE EN PORTE A PORTE

Pour assurer le ramassage des déchets, 324 643 kilomètres ont été parcourus par SEPUR en 2023 pour une consommation annuelle de Gasoil de 232 m^3.

3.3.6.2 Lot 2 : collecte du Verre en apport volontaire

LA PRESTATION COMPREND :

- La collecte du verre des bornes fixes ;
- La collecte des bornes à verre ponctuelles ;
- Le déplacement des bornes à verre ;
- Le transport du verre collecté jusqu'aux quais de transfert de Saint Aquilin de Pacy.

DESCRIPTION TECHNIQUE DU SERVICE

- Moyens humains : 1 chauffeur grutier ;
- Moyens matériels : 1 véhicule 26 T avec grue et caisson.

KILOMETRAGE ET CONSOMMATION ANNUELLE POUR LA COLLECTE DU VERRE

Pour assurer la collecte du verre 25 349 kilomètres ont été parcourus par Véolia pour une consommation annuelle de Gasoil de 12,6 m^3.

3.3.7 Tonnages collectés en 2023

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Textile	Cartons	TOTAL
Modes de collecte	Collecte en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire		Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages	14 946	3 426	2 013	384	339	21 109

3.4 Les déchetteries

Accueil sur la déchetterie de Gasny

SNA possède 5 déchetteries sur son territoire.

- Vernon,
- Pacy sur Eure,
- La Chapelle Longueville,
- Tourny,
- Gasny,

Leur implantation géographique, équilibrée sur le territoire de SNA, permet à l'ensemble de la population d'avoir accès à ces équipements situés à moins de 10 kilomètres à vol d'oiseau de la majorité des communes de SNA, en dehors des communes de Neuilly, Bueil et Villers-en-Desœuvre situées entre 10 et 15 kilomètres. Une étude est en cours pour permettre l'accès par conventionnement de ces communes sur la déchetterie d'Ivry la Bataille située sur le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la VAlorisation des déchets (SITREVA) de Rambouillet

Nota : l'implantation des déchetteries est conforme aux prescriptions de l'ADEME.

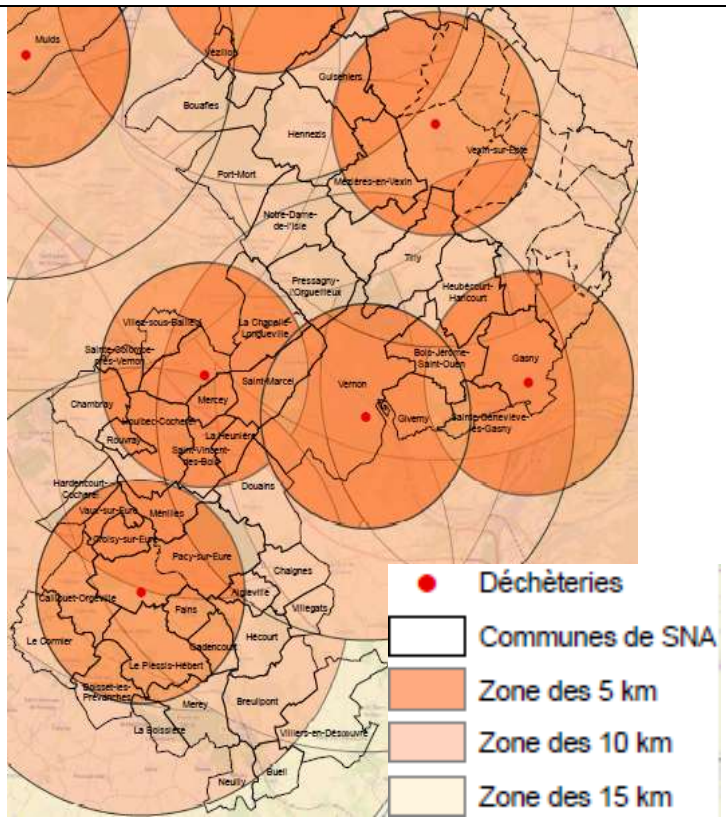

3.4.1 Horaires d'ouverture des déchetteries de SNA

Entrée de la déchetterie de Vernon

	Vexin sur Epte (Tourny)		Gasny	
HORAIRES D'HIVER	Lundi et Vendredi : 13h00-17h00 Mardi Mercredi et Samedi : 9h00-12h00 et 13h00 -17h00 Fermé le Jeudi	29h	du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 13h00 -17h00 Fermé le Mardi	35h
HORAIRES D'ÉTÉ	**Du 1er avril au 31 octobre** Lundi et Vendredi : 14h00-18h00 Mardi Mercredi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00 Fermé le Jeudi	29h	**Du 1er avril au 31 octobre** du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00 Fermé le Mardi	35h
	Vernon		**La Chapelle-Longueville**	
HORAIRES D'HIVER	du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 13h00 -17h00	42h	du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 13h00 -17h00	42h
HORAIRES D'ÉTÉ	**Du 1er avril au 31 octobre** du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00	42h	**Du 1er avril au 31 octobre** du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00	42h
	Pacy sur Eure			
HORAIRES D'HIVER	du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 13h00 -17h00 Le Jeudi 9h00 - 13h00	39h	**Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine en hiver**	
HORAIRES D'ÉTÉ	**Du 1er avril au 31 octobre** du Lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00 Le Jeudi 9h00 - 13h00	39h	**Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine en été**	

Les horaires des déchetteries seront harmonisés et modifiés au 1er janvier 2024.

3.4.2 Gestion des 5 déchetteries de SNA

En 2023, l'exploitation des hauts de quai des 5 déchetteries de SNA a été gérée par le SYGOM. Une convention a ainsi été signée en 2019 avec le SYGOM afin d'en préciser les modalités techniques et financières.

3.4.3 Convention d'accès sur les déchetteries

Les conventions permettent à des collectivités extérieures de fréquenter les déchetteries gérées par le SYGOM.

Ainsi, une convention est signée avec le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin pour l'accès à la déchetterie de Gasny pour les habitants des communes d'Amenucourt, de Bray et Lû, Chérence, Haute Isle, La Roche Guyon et Vétheuil.

SMIRTOM DU VEXIN

3.4.4 La collecte des déchets des usagers en déchetterie

3.4.4.1 Les conditions d'accès

L'accès est gratuit pour les particuliers qui déposent des déchets ménagers, c'est-à-dire les déchets produits par le ménage, à son domicile.

L'accès est autorisé aux particuliers qui résident dans les communes du territoire de SNA sur présentation de la vignette d'accès à apposer sur le pare-brise.

Chaque vignette d'accès est associée à un véhicule. Les foyers peuvent prétendre à 2 vignettes au maximum.

La demande est à faire en ligne sur le site de SNA ou bien du SYGOM. Une fois le dossier validé, les vignettes sont envoyées au domicile des usagers par courrier.

3.4.4.2 Les filières en déchetterie

LES DECHETS ACCEPTES SUR TOUTES LES DECHETTERIES SONT :

LES DECHETS REFUSES A VERNON MAIS ACCEPTES SUR LES AUTRES DECHETTERIES SONT :

3.4.5 Les professionnels en déchetterie

Les déchetteries sur le territoire de SNA sont autorisées aux artisans, petites entreprises et commerçants ou tout autre professionnel dont le siège social est situé sur le territoire de l'agglomération, sauf celle de Vernon.

Cet accès n'est possible que dans la mesure où le volume et la nature des déchets produits par ces professionnels s'apparentent aux déchets produits par les particuliers.

Seuls les véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, sont autorisés sur les sites.

L'accès des professionnels et assimilés est payant. Les tarifs de dépôt sont affichés à l'extérieur du local des agents de déchetterie. La facturation est faite directement par la SYGOM qui déduit les recettes perçues des coûts de gestion.

En 2022, les tarifs restent identiques à 2021. Seuls les déchets dangereux refusés jusqu'alors sont acceptés.

Les tarifs de 2022 au 31 mars 2023 sont les suivants :

TARIFS au volume en € TTC/m³	
Encombrants DIB	59
Bois B	24
Déchets verts	20
Gravats	73
Plâtre	55
D3E	REFUSE
Métaux	9
Cartons recyclables	15

TARIFS par unité de contenant et de produit par apports	
Déchets Dangereux	3 €

Au 1er avril 2023, les tarifs sont les suivants :

TARIFS au volume en € HT/m³	
Encombrants DIB	64
Bois B	25
Déchets verts	21
Gravats	73
Plâtre	55
D3E	REFUSE
Métaux	11
Cartons recyclables	15

TARIFS par unité de contenant et de produit par apports	
Déchets Dangereux	5 €

3.5 La collecte des bennes mises à disposition par SNA

Le service prévention et collecte des déchets propose la mise à disposition de bennes :

- Aux services municipaux de l'ex CAPE et aux services techniques de SNA,
- Aux mairies qui souhaitent mettre en place des bennes à déchets verts,
- Aux associations pour les foires à tout et autres évènements commerciaux,
- En cas de besoin, lors de l'installation des gens du voyage sur le territoire de SNA.

Cela comprend la location, le dépôt et la reprise des bennes, le transport et le traitement des déchets collectés.

3.5.1 Les bennes pour les services municipaux et l'Agglomération SNA.

SNA propose, à sa charge, la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets sur les services techniques ou les complexes sportifs. Ces bennes sont sur site en permanence. Les sites en question sont les suivants :

- Ville de Vernon : services techniques de Vernon et services espaces verts de Vernon ;
- SNA : Bennes de déchets verts sur le complexe sportif de Vernonnet ;
- Ville de Pacy sur Eure Services Techniques : bennes déchets verts, encombrants ;
- Ville de Saint Marcel Services Techniques : complexe sportif Léo Lagrange et propreté urbaine.

3.5.2 Les bennes déchets verts sous convention.

Ces bennes sont mises à disposition des communes disposant d'un site fermé permettant de garantir un accès limité aux habitants de la commune, hors professionnels. Les frais de location et de transport des bennes sont à la charge des communes. Les frais de traitement sont pris en charge par SNA dans la limite de 300 kg par habitants.

3.5.3 Les bennes commerciales.

Ces bennes sont louées sur devis par le biais d'une grille tarifaire précise. Seuls les frais kilométriques (tarif en vigueur du prestataire) sont facturés (du lieu de dépose jusqu'à l'exutoire).

3.5.4 Les bennes pour les gens du voyage

Ces bennes sont mises à disposition des communes, lors de l'arrivée des gens du voyage pour la collecte de leurs déchets. Les frais sont pris en charge par SNA.

3.5.5 Le service de mise à disposition de bennes en quelques chiffres.

La majorité des bennes est mise à disposition des services municipaux de Vernon, Pacy sur Eure, Saint Marcel et de SNA. Seul un petit nombre de bennes a été mis en place ponctuellement pour la collecte des déchets verts, des gens du voyage et pour les manifestations (foire à tout, fête foraine et autres).

En 2023 l'activité représente 479 rotations de bennes pour un total de 13 826 kilomètres facturés. Cependant pour assurer les rotations des bennes, 13 903 kilomètres ont été parcourus par IPODEC en 2023 pour une consommation annuelle de Gasoil de 6,3 m^3.

4 La prévention des déchets

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à l'environnement, le service Prévention et Collecte des Déchets de Seine Normandie Agglomération a mis en place plusieurs actions d'information et de sensibilisation à destination des usagers.

Au-delà de l'édition d'outils d'information, des animations scolaires ou grand public sont régulièrement organisées.

Ainsi en 2023, 842 élèves ont été sensibilisés en classe, 819 enfants ont participé aux « Midis sans gâchis », 90 personnes mangeant au self de l'hôpital de Vernon ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, 198 personnes ont pu bénéficier d'une animation sur le compostage collectif des biodéchets et 537 personnes ont été sensibilisées lors de manifestation « grand public ».

Ces opérations de sensibilisation et d'information ont été assurées par le binôme SNA et SETOM composé des deux animateurs de SNA et de l'équipe « d'ambassadeurs » du SETOM.

4.1 Les outils de communications

Les principaux outils de communication proposés dans le but de promouvoir la prévention des déchets, les gestes de tri et la réduction des tonnages de déchets ménagers à traiter sont :

- L'autocollant avec les consignes de tri :
- Le stop pub

Ces documents sont accessibles au siège de SNA et dans les mairies.

4.2 Les actions de sensibilisation en milieu scolaire

Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire	▪ Opération « Midi sans gâchis » qui perdure depuis 2018 dans les établissements primaires du territoire
Ecoles primaires	▪ Programme de sensibilisation 1 : La prévention et la valorisation des déchets L'historique de la mise en place de poubelles est abordé, ainsi que la façon dont la valorisation des déchets est devenue plus qu'une nécessité et le thème du recyclage. Il est possible de programmer une visite du site Ecoval à Guichainville ou des ateliers pour recycler les papiers en partenariat avec le SETOM. Cette intervention dure une demi-journée. ▪ Programme de sensibilisation 2 : Les bio-déchets et le compostage Une intervention d'une demie journée qui explique ce qu'est le compost et comment composter. Il est possible de demander un composteur gracieusement à Seine Normandie Agglomération si l'école le désire afin que les élèves puissent fabriquer leur propre compost. ▪ Programme de sensibilisation 3 : Le réemploi Construction d'objet divers (objets utiles au quotidien, jouets, décorations, etc…) conçus avec des matériaux provenant des poubelles jaunes et vertes. Le rendu final doit s'avérer flatteur de sorte à inciter à garder l'objet durablement. Cet objet peut être gardé par le constructeur, être l'objet d'une exposition d'école ou de ville, sensibilisant de ce fait les adultes, ou bien encore s'inscrire dans un décor thématique au sein d'un projet. La classe ou le groupe choisi au préalable avec l'enseignant ou le référent, le ou les objets à construire et définit le matériel à apporter suivant les fiches techniques présentées par SNA. ▪ Programme de sensibilisation 4 : le gaspillage alimentaire Intervention d'une heure qui explique comment réduire le gaspillage alimentaire en apprenant le process de fabrication des aliments, à identifier les différentes étapes du gaspillage alimentaire et à connaître les bons gestes et astuces. ▪ Programme de sensibilisation 5 : la bourse aux jouets Plusieurs interventions sont requises pour sensibiliser les élèves à la durabilité des objets, la réduction des déchets, la préservation des ressources naturelles et l'impact de la surconsommation ▪ Programme de sensibilisation 6 : l'écoconception Une intervention d'une demi-journée qui permet l'approche des impacts environnementaux dans la conception et le développement du produit et intègre ces mêmes aspects environnementaux tout au long de son cycle de vie. ▪ Programme de sensibilisation 7 : le concours d'affiche « déchets et pollution » Deux interventions assez rapprochées l'une de l'autre sont nécessaires afin de travailler sur le visuel et le slogan. Deux classes d'un même établissement seront en compétition et l'affiche gagnante sera valorisée dans une structure de SNA. ▪ Programme de sensibilisation 8 : la valorisation du textile Intervention sur une demi-journée qui aborde la valorisation du textile, la notion de point d'apport volontaire et la seconde main.
Collège	Les différents programmes proposés en primaire sont abordés de manière plus approfondie, les leviers environnementaux et économiques sont ainsi également expliqués. Le service Prévention et Collecte des Déchets de SNA peut par ailleurs proposer une exposition sur les déchets aux élèves sur plusieurs jours.

4.2.1 Les animations scolaires en classe

De nombreuses animations de sensibilisation à l'environnement sur les thèmes liés à la valorisation des déchets et au compostage sont réalisées par le service. En 2023, 36 animations gratuites ont été effectuées au sein des écoles primaires, mais aussi dans les collèges du territoire. En tout 842 enfants ont été sensibilisés à ces questions. Les deux animateurs adaptent les animations suivant la demande des écoles. Ainsi, en 2023, les animations sont pour 1/3 consacrées au réemploi.

	Nombre d'élèves sensibilisés :	Nombre d'heures consacrées :
Compostage	160	17
Réemploi	286	39
Extension des consignes de tri	124	7
Eco Conception	153	7
Gaspillage alimentaire	82	5
Concours d'affiche	37	6
TOTAL	**842**	**81**

En 2023, on peut constater une baisse de 50 à 70% de l'activité du service prévention et collecte des déchets auprès des scolaires. Cela peut s'expliquer par l'absence d'un des deux animateurs pendant plusieurs mois.

4.2.2 Focus sur : L'opération « midis sans gâchis » dans les cantines scolaires

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un des axes forts du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

La moyenne nationale est de 70 grammes jetés par enfant par jour en primaire.

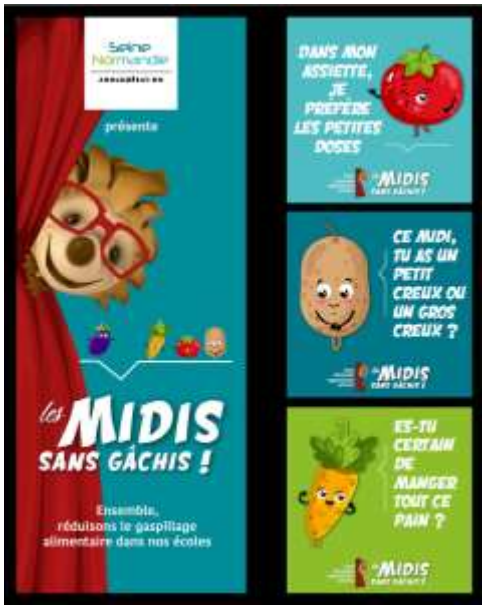

L'opération « midis sans gâchis » a plusieurs objectifs :

- Inciter les établissements scolaires à réduire les quantités de déchets alimentaires à chaque repas,
- Limiter la surconsommation des ressources,
- Sensibiliser les écoliers au gaspillage alimentaire,
- Accompagner le changement de comportement.

L'action se déroule en 4 phases :

- 1ère semaine : Semaine d'observation pendant laquelle le gaspillage alimentaire est pesé par catégorie sans changer les habitudes en place afin d'établir un diagnostic
- Etude du diagnostic et réflexion sur les pistes d'amélioration puis mise en place de solutions opérationnelles et de communication
- 2ème semaine de pesées avec la mise en place des leviers d'optimisation. Evaluation et communication des résultats
- 1 jour de contrôle au moins un an après l'intervention pour évaluer la pérennité de l'action menée.

Cette dernière étape est une nouveauté mise en place en 2020

La réussite de ce projet dépend de l'implication de tous les acteurs à savoir : l'agglomération, la commune, le personnel de cantine scolaire, l'équipe enseignante, les enfants…Dans chaque école, une classe est référente sur ce projet.

Sur la période scolaire 2017-2018, un projet pilote de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé. Devant le succès de l'opération, le service prévention et collecte des déchets a décidé de renouveler l'animation chaque année depuis.

En 2023, Les écoles Jeanne d'Arc de Pacy sur Eure, Saint Marcel et la Chapelle Réanville ont participé à cette action et des journées de contrôle ont eu lieu dans les écoles du Centre et Pierre Bonnard de Vernon ainsi qu'à Bois Jérôme Saint Ouen et l'école Dulong de Pacy sur Eure afin de s'assurer de la pérennité de l'action. Ainsi 819 enfants ont été sensibilisés.

4.2.3 Focus sur l'opération « Midis sans Gâchis » à l'hôpital de Vernon

La moyenne nationale du gaspillage alimentaire en restauration collective est de 110 grammes par personne et par repas.

En 2023, à l'initiative de l'hôpital de Vernon, un diagnostic sur le gaspillage alimentaire de la restauration du personnel a été demandé. La variété des choix proposés permet de satisfaire tous les régimes alimentaires du personnel. 86 repas, en moyenne, sont servis chaque jour.

Le process est le même que dans les cantines des écoles primaires en accentuant sur le dialogue avec les agents.

La moyenne du retour des plateaux, c'est-à-dire ce que les convives n'ont pas mangé est de 13,83 grammes par personne et le gaspillage total en tenant compte de ce qui n'a pas été servi est de 91,49 grammes par personne.

Les projets envisagés sont : la création d'une vente à emporter avec un tarif réduit pour les personnes équipées d'un contenant, la redistribution des plateaux des patients n'ayant pas été servis et une vente à prix cassé en fin de service.

4.3 Animations « grand public » déroulées sur le territoire hors milieu scolaire

4.3.1 Animation fabrication de Tawashis dans les résidences autonomies de Bizy et Bully les 12 et 26 janvier 2023

Pour faire suite aux semaines de pesées dans les résidences autonomies, des ateliers de fabrication de Tawashis ont été proposés aux résidents. Lors de ces ateliers, les différentes consignes de tri des emballages ménagers recyclables ont été abordées ainsi qu'une animation sur le compostage

Ainsi 13 résidents ont été sensibilisés.

4.3.2 Ateliers biodéchets et permaculture aux médiathèques de Tourny et de Saint Marcel les 06 mai et 23 septembre 2023

Des ateliers biodéchets et permaculture sont proposés au sein des Médiathèques sur inscription.

Ces ateliers informent les usagers sur les consignes de tri des biodéchets, l'utilisation du compost obtenu et comment jardiner en permaculture.

Ainsi, 36 personnes ont participé à ces animations.

4.3.3 Tenue de stand à Enviro Science les 26 et 27 mai 2023

Planète Sciences Normandie est une association culturelle de la ville de Vernon. Ayant obtenu un éco-label, cette association a organisé un évènement au sein des quartiers prioritaires de la commune. L'objectif de cette action est d'informer sur les problèmes environnementaux, sur l'impact des déchets dans notre quotidien et d'inciter au compostage collectif.

Le vendredi 26 mai était destiné aux collégiens et le samedi 27 mai au grand public. 110 personnes ont ainsi pu être sensibilisées.

4.3.4 Stand compostage à la Manufacture des Capucins le 10 juin 2023

Le compostage collectif étant en pleine expansion sur le territoire, le service prévention et collecte des déchets est sollicité pour la tenue d'un stand sur le sujet lors de la journée porte ouverte de la Manufacture des Capucins.

Ce moment d'échange, animé par plusieurs animations locales a permis de sensibiliser 17 personnes.

4.3.5 Comice Agricole de Cahaignes le 11 juin 2023

Le comice agricole est une manifestation destinée à promouvoir le savoir-faire des agriculteurs locaux. Le service prévention et collecte des déchets est sollicité pour soutenir le service de la transition écologique. Il est proposé différents ateliers : plantation, jeu des graines, et jeu sur le climat. Des composteurs et des bio-seaux sont proposés parmi les lots.

135 personnes ont été sensibilisées.

4.3.6 Forum des Associations de Vernon et de Pacy sur Eure les 03 et 09 septembre 2023

4.3.6.1 Village des Associations de Vernon le 03 septembre 2023

Comme chaque année un stand est dédié au service prévention et collecte des déchets de SNA lors du village des associations de Vernon.

Face aux nouvelles lois entrant bientôt en vigueur sur les biodéchets, des flyers mémo compost sont distribués ainsi que des informations sur le tri de toutes les filières de déchets. L'accent est mis sur le potentiel des biodéchets qui peuvent être valorisés en étant compostés.

Ainsi, 48 familles ont pu être sensibilisées.

4.3.6.2 • Forum des Associations à Pacy sur Eure le 09 septembre 2023.

De la même façon qu'à Vernon, l'accent est porté sur le tri, la valorisation des biodéchets, le compostage et le jardin en permaculture.

Un stand sur le traitement des déchets tenu par le SETOM est complémentaire.

54 familles ont été sensibilisées lors de cette journée.

4.3.7 Festival Rock in The Barn 8 et 9 septembre 2023

Pour la première fois depuis son apparition, le festival Rock in Th Barn s'est déroulé en 2023 dans la commune de Vernon. Le service prévention et collecte des déchets a été sollicité pour tenir un stand d'information sur les consignes de tri des déchets. Une collecte évènementielle de textile était également proposée.

Ainsi, 63 personnes ont été sensibilisées et 6 kgs de textile ont été collectés.

4.3.8 Fête des possibles à la Manufacture des Capucins à Vernon le 23 septembre 2023

La Manufacture des Capucins organise la Fête des Possibles le 23 septembre 2023. Plusieurs stands sont présents lors de cette journée festive : vente de miel, Biocoop, méditation, Bricolabus, association CEVE, association Zérodéchet et une grattiféria est proposée aux visiteurs.

Le service prévention et collecte des déchets propose un atelier de fabrication de Tawashis et une collecte évènementielle de textiles usagés afin d'informer le maximum de personnes à la prévention des déchets et à la valorisation des textiles usagés.

Ainsi une quarantaine de Tawashis ont été réalisés par 17 familles et 26 kgs de textile ont été collectés.

4.3.9 Animations SERD du 18 au 26 novembre 2023

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)a lieu fin novembre chaque année depuis 2010. Cet évènement encadre l'organisation durant une même semaine et partout en Europe d'actions de sensibilisation sur la réduction des déchets. Dans ce cadre, le service prévention et collecte des déchets a mené plusieurs actions :

4.3.9.1 Collecte de jouets en bon état au siège de SNA à Douains.

La collecte de jouets est en partenariat avec l'association l'Abri afin d'être redistribués gratuitement pour Noël. Ainsi, 47 kgs de jouets ont été donnés à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'heure qui à son tour les a offerts aux enfants hébergés au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de la commune de Vernon.

4.3.9.1 Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en bon état au siège de SNA à Douains.

Une collecte de DEEE, a aussi été réalisée au siège de SNA et toujours en partenariat avec l'Abri afin de participer à l'opération « Recycler c'est aider ». Pour 100 kilogrammes de DEEE collectés, 25 euros sont reversés au Téléthon.

4.3.9.2 Animation de sensibilisation auprès des agents de SNA et visite du site Ecoval

La journée du vendredi 24 novembre 2023 était consacrée à une animation de sensibilisation auprès des agents du siège de SNA et à la visite du site Ecoval. Ainsi 9 agents ont été accompagnés sur le nouveau centre de tri et l'unité de valorisation énergétique.

4.3.9.3 Animation sur le thème du réemploi

Le 25 novembre, une animation sur le thème du réemploi a été proposée sur inscription à la Médiathèque de Pacy sur Eure.

12 familles, ont pu participer à la construction d'hôtel ou mangeoire à oiseaux à partir de briques alimentaires.

4.3.10 Bilan sur les animations « grand public »

	Nombre d'animations en 2023	Temps passé en animation *En heure*	Nombre de personnes sensibilisées
Ateliers Tawashis en résidences autonomies	2	6	13
Ateliers biodéchets et permaculture dans les médiathèques	2	11	36
Stand Enviro Science	2	10	110
Atelier Compostage Manufacture des Capucins	1	8	17
Atelier au Comice Agricole de Cahaignes	1	10	135
Forum des Associations Vernon et Pacy sur Eure	2	19	102
Stand festival Rock in the Barn	2	13	63
Fête des Possibles Manufacture des Capucins	1	9	40
SERD	2	10	21
TOTAL	**15**	**96**	**537**

En 2023, on peut constater une hausse de plus de 20% de l'activité du service prévention et collecte des déchets auprès du grand public par rapport à l'année 2022.

4.3.11 Les Chantiers Jeunes

Les chantiers jeunes sont des programmes proposés par les centres sociaux, permettant à des jeunes de travailler 25 heures en échange d'un financement pour un projet tel que le permis de conduire, le BAFA, une licence de sport.

Depuis 2021, la problématique de la propreté urbaine dans les quartiers est ressortie de l'axe « amélioration du cadre de vie ». Il a alors été acté que certains chantiers jeunes se feraient en partenariat avec le service prévention et collecte des déchets de SNA, 6 jeunes sont recrutés par chantier.

Le premier chantier s'est déroulé du 24 au 28 avril et était axé sur la thématique du compostage. Après avoir participé à un atelier pédagogique de semis de graines, les jeunes ont tenu un stand de plantation et de formation au compostage afin d'inciter les habitants du quartier à participer au jardin partagé et à alimenter les composteurs collectifs.

Un suivi des sites de compostage collectif a aussi été réalisé pendant ce chantier

Le second chantier s'est déroulé du 24 au 28 juillet 2023. En réponse à une demande du bailleur Mon Logement 27, les jeunes devaient réaliser un flyer destiné aux locataires des logements collectifs afin de les inciter à se rendre en déchetterie pour diminuer les dépôts sauvages aux pieds des immeubles. Le flyer devait être un outil de communication ludique, clair et imagé. Les jeunes ont visité 2 les cinq déchetteries du territoire ainsi que la Ressourcerie de Vernon.

4.4 Bilan des animations sur la réduction des déchets réalisées par SNA

	Nombre d'animations en 2023	Temps passé en animation	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	36	81 heures	842
Midis sans Gâchis	3 écoles, self de l'hôpital de Vernon et 4 écoles en contrôle de pérennité	82 heures	909
Animations « grand public »	15	96 heures	537
Chantiers Jeunes	2	50 heures	12
TOTAL	**61**	**309**	**2 300**
Publications sur les réseaux sociaux	**16 publications**		

Ce tableau indique seulement les temps passés en animation, il faut ajouter à cela le travail préparatoire qui n'est pas comptabilisé : échanges de courriels, rendez-vous avec les différents intervenants, préparation du matériel et de l'action.

Puis, une fois l'animation terminée, le temps nécessaire pour réaliser le travail administratif, comprenant notamment des fiches de synthèse sur l'intervention. Les bilans sont nécessaires pour valoriser le travail des animateurs et réaliser un retour d'expérience pour pouvoir renouveler les animations dans une dynamique d'optimisation.

4.5 Les actions d'animation du SETOM

Le service Information Numérique et Animations Environnementales du SETOM a pour missions :

- l'assistance des adhérents dans leur communication,
- l'information du grand public quant à l'actualité du déchet,
- l'organisation d'évènements,
- la mise à jour du réseau numérique et la production de toutes les éditions du syndicat.

Convaincu de la nécessité d'être en lien direct avec les administrés de son territoire, la communication de proximité est une activité majeure du service.

Ainsi, le SETOM intervient sur le territoire de SNA pour réaliser des animations. Ces animations sont soit réalisées en partenariat avec SNA, soit les établissements ou collectivités contactent directement le SETOM.

Le bilan de ces actions en 2023 est le suivant :

	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	420
Visite Ecoval	459
Opération Nettoyage	303
Stand Exposition	NC
Porte à porte	156
Atelier papier recyclé	435
TOTAL	**1 773**
Publications sur les réseaux sociaux	**18**

4.6 Le compostage collectif et le compostage individuel

En France, on estime qu'un tiers des déchets produits par les ménages sont des bio-déchets qui pourraient être compostés, soit presque 170 kilos par personne et par an de déchets.

Les bio-déchets sont des déchets organiques : restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts du jardin, papiers, cartons... Ils constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.

Ainsi, le compostage permet de réduire considérablement les tonnages collectés et de nourrir son jardin.

Le principe est simple : les matières biodégradables se décomposent en compost sous l'action simultanée de l'air, de l'eau et du temps. L'humus apporté par le compost augmente les capacités de rétention du sol en eau et stimule son activité biologique.

Depuis 2021, SNA soutient l'achat des composteurs individuels et le développement du compostage collectif dans le cadre de la réduction des bio-déchets.

4.6.1 Compostage individuel

Désormais, pour tout achat d'un composteur d'une valeur égal ou supérieure à 55 euros, les administrés peuvent bénéficier d'une subvention de 30 euros.

En 2023, 27 dossiers ont été traités contre 12 en 2022 et 2 en 2021.

	Nombre de dossiers présentés	Dossiers acceptés	Remboursements réalisés
Composteurs Individuels	27	27	27

4.6.2 Compostage collectif

Parallèlement, le compostage collectif s'est développé sur le territoire. La campagne de compostage collectif se dirige vers divers publics. Il peut s'agir d'ensembles scolaires, de regroupement d'habitants au sein d'une commune ou d'un ensemble de logements ou encore de regroupement associatif.

	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de site équipé	Nombre de composteur distribué
Composteurs Collectifs	198	6	6

Chaque campagne de compostage collectif est liée à un projet de jardin partagé afin de lui donner un sens et de la rendre pérenne.

Ainsi en 2023, 27 sites sur le territoire sont équipés de composteurs collectifs.

4.7 La qualité du tri des collectes sélectives

La qualité des collectes sélectives des emballages ménagers et papiers en mélange est contrôlée tous les mois par la réalisation d'une caractérisation sur le centre de tri de Guichainville.

En 2023, la moyenne des erreurs de tri des habitants de SNA est de 22,1%. Le meilleur résultat est sur le mois de juillet avec 13,7% de taux de refus.

La moyenne des collectivités adhérentes au SETOM est de 23,4% pour l'année 2023.

En 2023, une campagne de suivi de la qualité du tri a été lancée en partenariat avec le prestataire de collecte SEPUR et notre syndicat de traitement des déchets le SETOM de l'Eure. Dix tournées sur les 30 tournées hebdomadaires réalisées sur le territoire ont été contrôlées.

L'objectif de cette campagne était de sensibiliser les usagers sur les nouvelles consignes de tri, pour améliorer la qualité du tri et réduire les dépenses de SNA. En effet 220 000 € TTC par an sont dépensés inutilement pour la collecte et le traitement des erreurs de tri et pourraient donc être évités.

Ainsi, lors de cette campagne le bac de tri de **23 662 foyers a été vérifié. 500 bacs ont été refusés (**soit 2,1% des foyers). Les ambassadeurs du tri du SETOM sont intervenus auprès de ces foyers pour les sensibiliser au tri et ont pu ainsi rencontrer 290 foyers (53%).

Les résultats des contrôles après le suivi montrent que 15 communes sur les 30 communes ayant participé à la campagne de sensibilisation sur le tri ont vu leurs taux de refus baisser.

5 Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

5.1 L'accueil des usagers à SNA

En 2023, 4 613 appels téléphoniques ont été traités et 46 usagers ont été accueillis par le service sur le site de SNA à Douains.

On constate que les usagers viennent de moins en moins sur site et appellent plus facilement, cela s'explique entre autre par l'arrêt de la distribution des composteurs et la crise sanitaire qui a restreint les accueils physiques.

La répartition des appels suivant l'objet est présentée ci-dessous.

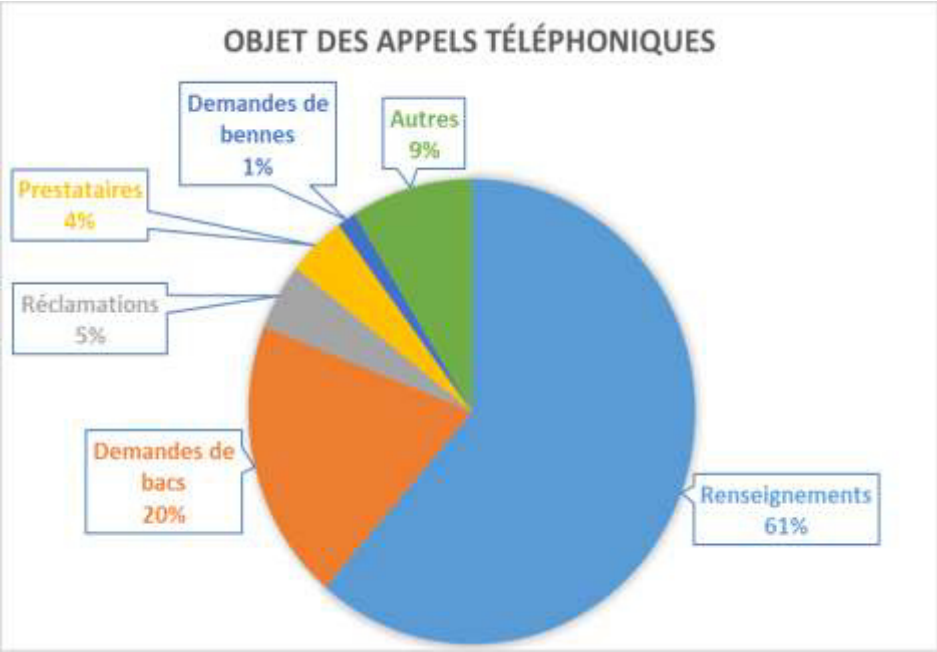

3 042 mails ont été traités en 2023 contre 2 705 mails en 2022 et 1 913 mails en 2021.

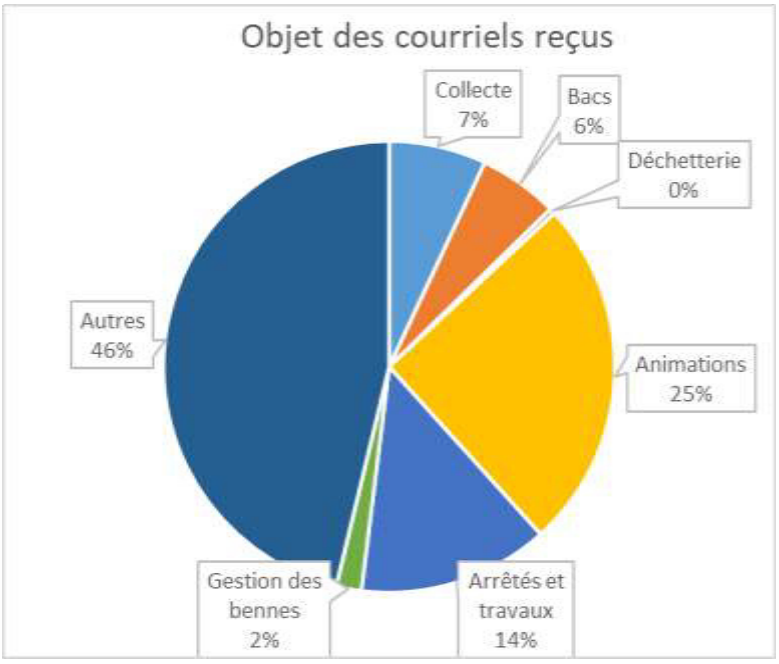

Chaque arrêté est traité par le service. Suivant les travaux réalisés, cela nécessite parfois que le service se mette en contact avec les sociétés en charge des opérations pour définir les modalités spécifiques de collecte, leur indiquer les horaires de passage des camions ou leur rappeler les prescriptions du règlement de collecte. En effet lorsque des travaux bloquent totalement la circulation, les entreprises doivent déplacer les bacs des usagers vers un point de regroupement définit au préalable avec le service déchets.

5.1.1 La gestion des bacs de collecte et des colonnes à verre

SNA gère au total près de 40 000 bacs roulants de 140 à 750 litres de capacité.

Ces équipements demandent une gestion patrimoniale dédiée qui consiste à la dotation et réparation des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables.

Cette distribution des bacs est réalisée en régie par un agent avec un 1 véhicule utilitaire qui assure ce service tout au long de l'année. Il a ainsi parcouru 20 098 kilomètres en 2023.

Une fois la demande réalisée par l'usager, la préparation des interventions est créée sur le logiciel PROFLUX. Cela permet le suivi de l'activité, la mise à jour quotidienne de la base de données et la gestion des stocks.

Une fois les interventions terminées, un retour est enregistré dans le logiciel.

Livraison de bacs de collecte par l'agent technique

En 2023, il y a eu 1 111 interventions pour les bacs. Ces interventions correspondent, soit à la livraison de bacs pour de nouvelles dotations (DOTATION) soit à un échange de bac, lorsque celui-ci a un volume inadéquat ou une casse irréparable (ECHANGE) soit un retrait, lors de la suppression de bacs (RETRAITS) ou enfin, la réparation du bac pour couvercle cassé, roues défectueuses… (REPARATIONS).

Le bilan de ces interventions est le suivant :

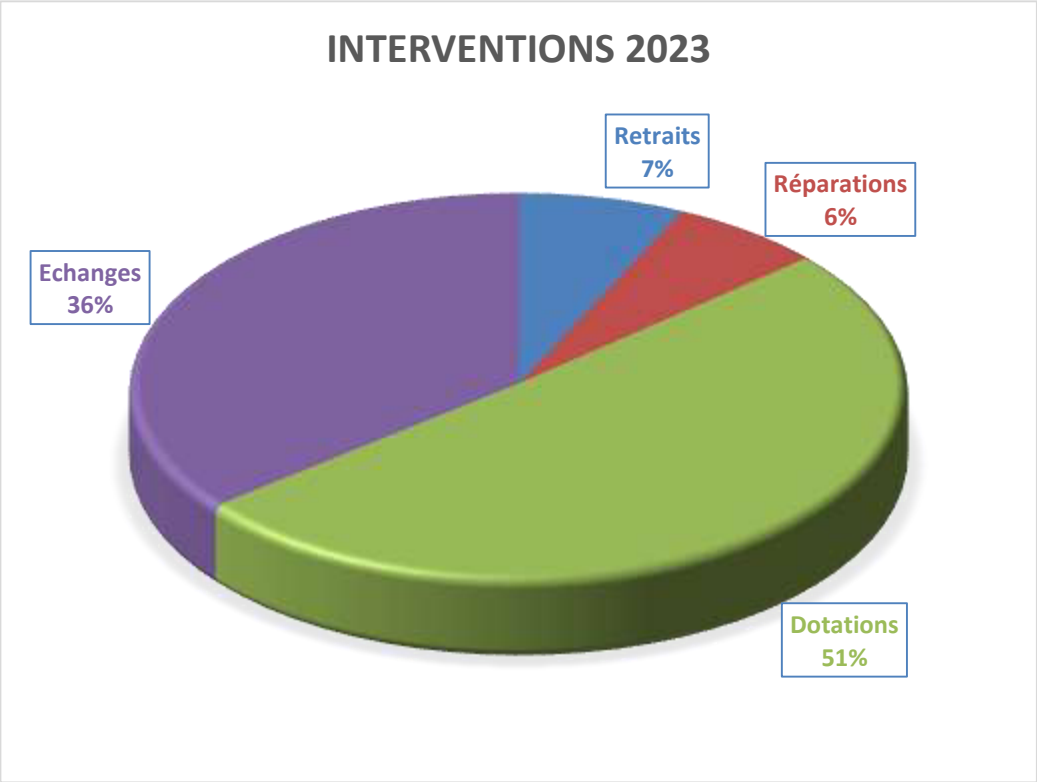

En 2023, 4 semaines ont été consacrées au nettoyage des bulles à verre.

Le service Prévention et Collecte des Déchets stocke le matériel de précollecte (bacs et colonnes à verres) sur la plateforme de Mercey du SETOM, sur un espace dédié.

Plateforme de Mercey, stockage des bacs

Les bacs et colonnes hors d'usage sont demantelés et repris pour être recyclés. En 2023, 16 tonnes ont été recyclées (8 tonnes en 2022).

5.2 La collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire.

Particuliers, commerçants, artisans et services municipaux ont produit, au cours de l'année 2023, près de **21 109 tonnes de déchets** composées d'ordures ménagères, de la collecte sélective, des cartons des professionnels collectés en porte à porte et du verre.

5.2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées

5.2.1.1 Variation mensuelle par producteurs

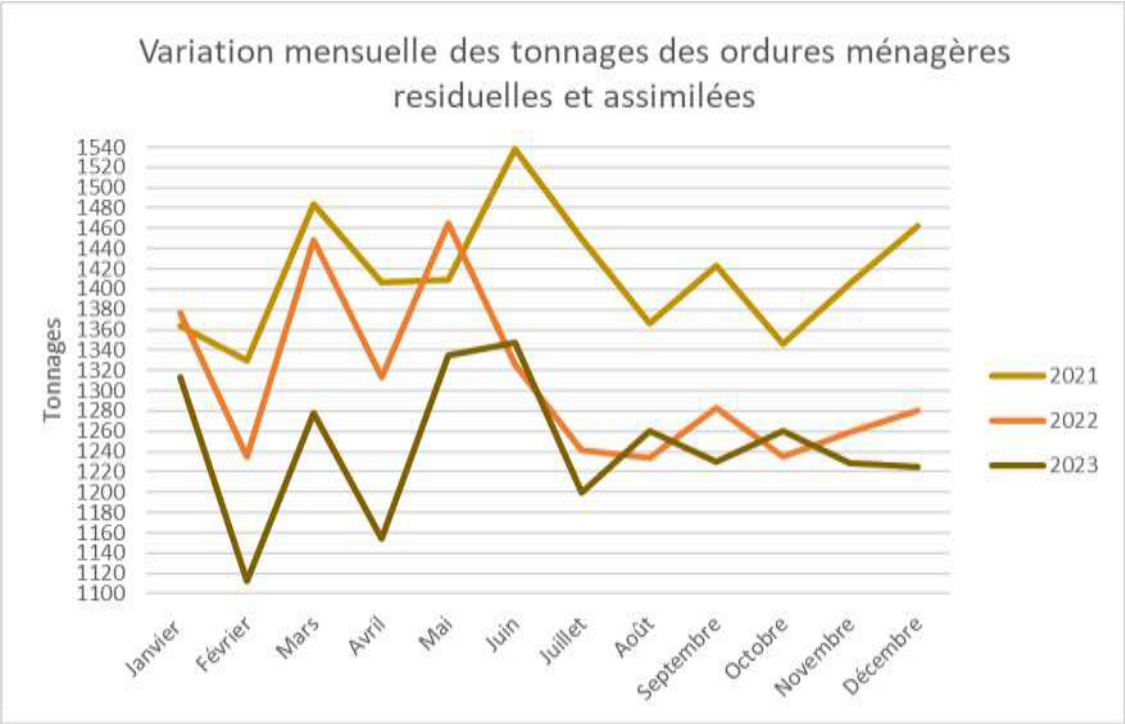

On constate une forte variation des tonnages d'un mois à l'autre surtout pour le 1er semestre et une baisse de 5% des tonnages en 2023 par rapport à 2022.

En 2022 la baisse des tonnages d'ordures ménagères en juin s'expliqua par la mise en place de bennes traditionnelles, soit mono compartimentées, dans le cadre du nouveau marché de collecte. 2023 est la première année pleine en bennes mono compartimentées.

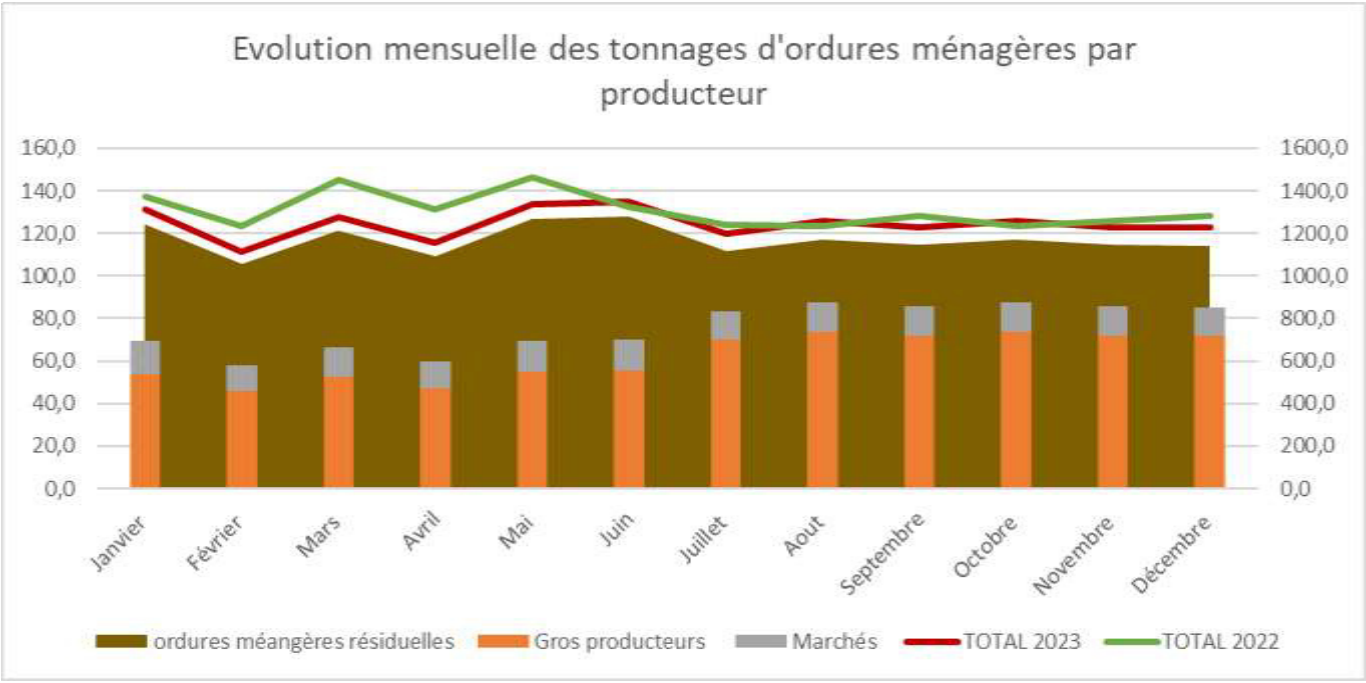

La répartition des tonnages entre les différents producteurs est en fonction de ratios.

En tonnes	Gros producteurs	Marchés	Ordures Ménagères Résiduelles	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Janvier	54	14	1245	1313	1376
Février	46	12	1055	1112	1235
Mars	52	14	1211	1278	1449
Avril	47	13	1095	1155	1313
Mai	55	15	1265	1335	1465
Juin	55	15	1278	1348	1326
Juillet	70	13	1116	1200	1241
Aout	74	14	1173	1260	1234
Septembre	72	14	1145	1231	1283
Octobre	74	14	1173	1260	1235
Novembre	72	14	1144	1229	1259
Décembre	72	13	1140	1225	1280
TOTAL	**742**	**165**	**14 039**	**14 946**	**15 695**

Depuis 2022 les tonnages baissent. En 2023 ils ont baissé de 749 tonnes soit 5%

5.2.2 La collecte des recyclables en porte à porte dite collecte sélective

5.2.2.1 Variations mensuelles

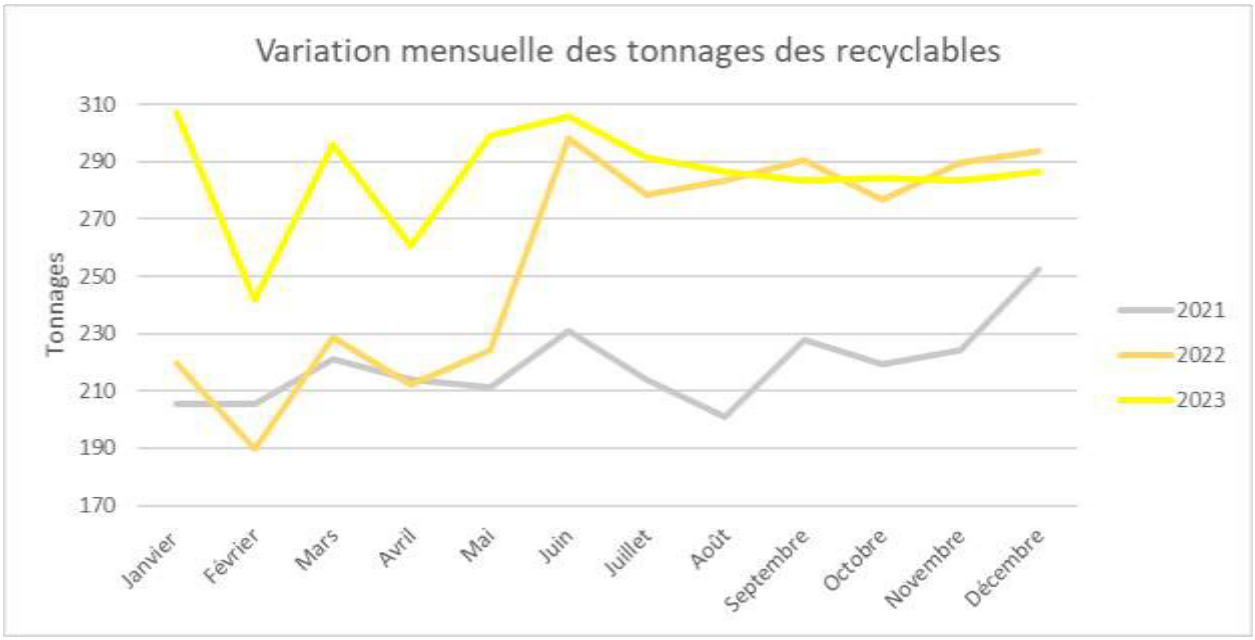

En miroir avec les résultats obtenus sur les ordures ménagères, on constate une forte augementation des tonnages de recyclables à partir du juin 2022, suite à la mise en place de bennes traditionnelles soit mono compartimentées et de fortes variations mensuelles sur le premier semestre 2023.

L'augmentation des tonnages de recyclables correspond seulement à 45% de la réduction des ordures ménagères sur la même période. On peut donc considérer qu'il y a eu deux effets, à la fois une réduction des ordures ménagères et un transfert des ordures méngères vers les recyclables.

Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2023 et 2022 :

	Recyclables (tonnes)	
	2023	2022
Janvier	307	220
Février	242	190
Mars	296	229
Avril	260	212
Mai	299	224
Juin	306	298
Juillet	292	278
Août	287	284
Septembre	283	291
Octobre	284	277
Novembre	284	290
Décembre	287	294
TOTAL (tonnes)	**3 426**	**3 086**

Les tonnages de recyclables collectés en 2023 ont augmenté de 340 tonnes soit 11 % par rapport à 2022.

5.2.3 La collecte du verre en point d'apport volontaire

5.2.3.1 Variations mensuelles

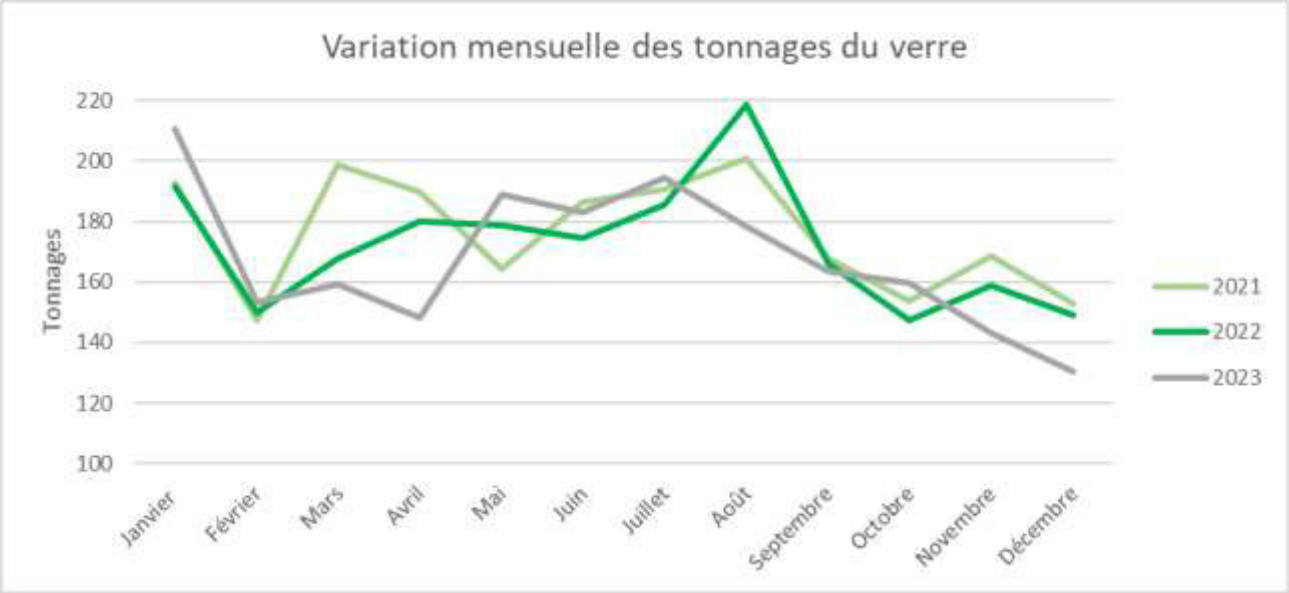

La collecte du verre étant réalisée tous les 15 jours, certaines variations peuvent être dues uniquement aux jours de collecte.

Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2023 et 2022 :

	Verre (tonnes)	
	2023	**2022**
Janvier	211	192
Février	153	150
Mars	159	168
Avril	148	180
Mai	189	179
Juin	183	174
Juillet	195	186
Août	178	219
Septembre	164	166
Octobre	160	147
Novembre	143	159
Décembre	130	149
TOTAL (tonnes)	**2013**	**2068**

On constate une diminution des tonnages collectés depuis 2021. En 2023 les tonnages ont diminué de 55 tonnes soit -3% par rapport à 2022.

5.2.4 Comparaison des variations mensuelles pour les ordures ménagères, les recyclables et le verre.

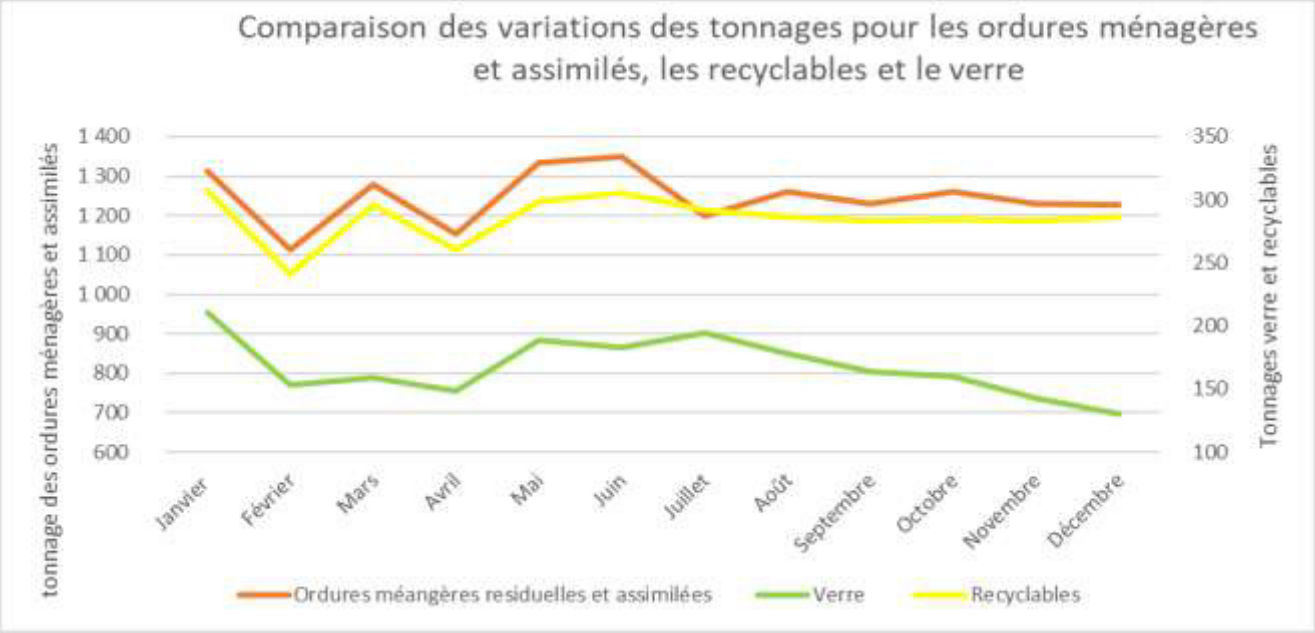

En 2021, on constatait une augmentation des tonnages collectés des recyclables à partir de septembre, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

En 2022, on constatait une inversion des courbes sur les ordures ménagères et les recyclables à partir de juin 2022, mais également une baisse globale de la production de déchets.

En 2023 ; on constate une certaine régularité dans la production des déchets suivant les flux avec une baisse plus prononcé sur le tri du verre.

5.2.5 La collecte du textile en point d'apport volontaire

5.2.5.1 Variations mensuelles

Sur notre territoire, la collecte des textiles est principalement réalisée par GEBETEX (82 % des tonnages), d'autres collecteurs comme Eco textiles, l'APEF (l'Atelier Pour l'Emploi et la Formation <1% des tonnages), le Relais (14 % des tonnages) ainsi que des magasins (OKAIDI par exemple) ADS (4% des tonnages) collectent également le textile sur notre territoire.

Seul GEBETEX nous transmet mensuellement les tonnages collectés par borne.

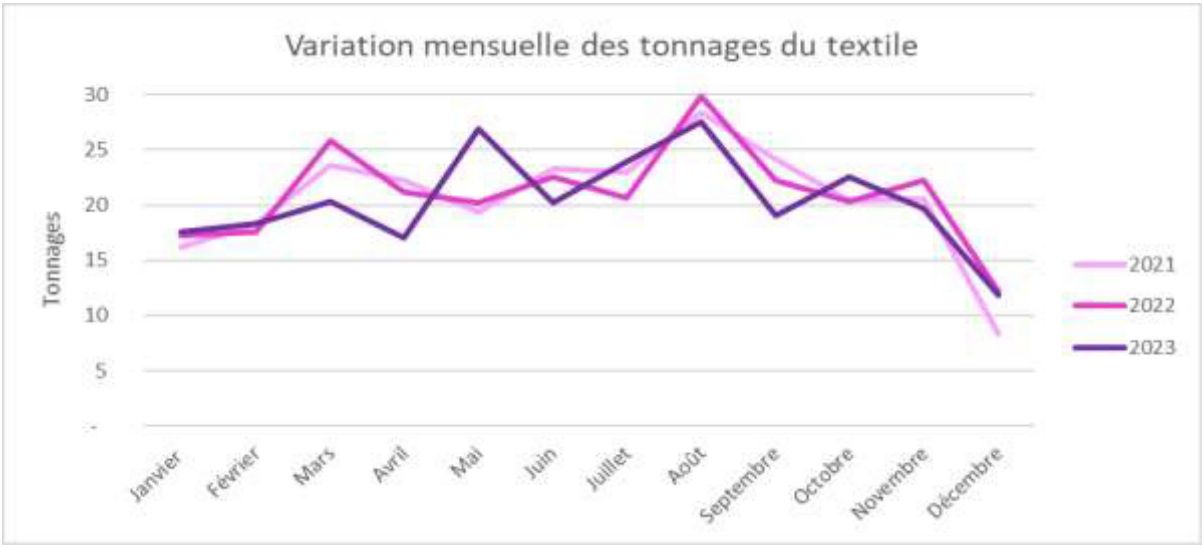

Les tonnages de textile collectés en 2021 par GEBETEX ont diminué de 7 tonnes soit 3% par rapport à 2022.

5.2.6 La collecte des cartons en porte à porte

5.2.6.1 Variations mensuelles

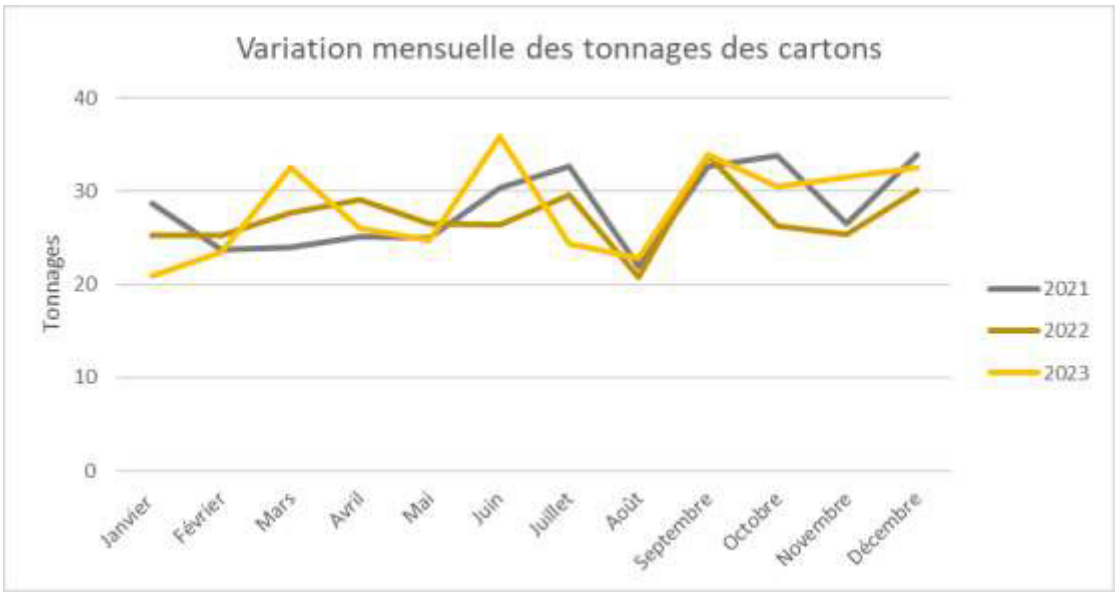

On constate des variations mensuelles plus importantes en 2023 pour le 1er semestre, une réduction de l'activité économique en aout et une augmentation de la production de carton lors de la reprise de l'activité en septembre.

Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2023 et 2022.

	Cartons (tonnes)	
	2023	**2022**
Janvier	21	25
Février	23	25
Mars	33	28
Avril	26	29
Mai	25	27
Juin	36	26
Juillet	24	30
Août	23	21
Septembre	34	34
Octobre	31	26
Novembre	31	25
Décembre	33	30
TOTAL (tonnes)	**339**	**326**

Les tonnages de cartons brun collectés en 2023 ont augmentés de 13 tonnes soit + 4 % par rapport à 2022. Ils sont identiques à ceux de 2021.

5.2.7 Bilan

Les déchets collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire sont répartis de la façon suivante :

	Ordures ménagères	**Collecte sélective**	**Verre**	**Textile**	**Cartons**	**TOTAL**
Modes de collecte	Collecte en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire		Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages	14 946	3 426	2 013	384	339	21 109
Ratios SNA SETOM en kg/habitant /an	224 kg/hab.	51,4 kg/hab.	30,2 kg/hab.	5,8 kg/hab.	5,1 kg/hab.	317 kg/hab.
Ratios 2018 habitat mixte en Normandie en kg/habitant /an	235 kg/hab.	48,5 kg/hab.	36,7 kg/hab.	3,9 kg/hab.	2,6 kg/hab.	326,7 kg/hab.

Notre territoire présente en moyenne une collecte de 316,9 Kg/hab/an contre une moyenne nationale de 337 kg/hab/an (résultats 2015 pour l'ensemble des flux) et une moyenne régionale pour l'habitat mixte de 326,7 kg/habitant/an (résultats 2018). SNA se situe donc en dessous de ces deux moyennes pour la deuxième année consécutive, en diminuant de 6 kg/hab par rapport à 2022.

Pour le textile, la moyenne nationale est de 2,5 kg/an/habitant tandis que l'objectif est d'atteindre 4,6 kg/an/habitant qui correspond à 50 % de la part du gisement mis sur le marché. SNA présentant un ratio de 5,8 kg/an/habitant.

Pour le verre l'objectif est de 90 % de collecte du verre mis sur le marché en 2025.

La répartiotion ds tonnages par flux est identique par rapport à l'année 2022.

5.3 Les déchets collectés en déchetterie

5.3.1 Tonnages

Les déchets collectés sur les 5 déchetteries de SNA sont répartis comme suit :

	Tonnages collectés en déchetterie y compris les apports des professionnels	
	2022	**2022**
Déchets verts	8 121	7 570
Gravats	6 696	6 769
Encombrants	4 135	4 740
Bois	923	929
Mobilier	1 696	1 570
Ferrailles	401	456
Plâtre	897	831
D3E = Déchet d'Equipement Electrique et Electronique	550	556
Cartons	314	299
Collecte sélective	204	192
Déchets Dangereux	103	157
Déchets dangereux repris par l'éco organisme Eco DDS	71	35
Pneus	54	59
Huiles minérales	28	18
Amiante	52	69
Piles	3,4	3,6
Batteries	3,1	1,5
Lampes et néons	3,6	Non communiqué
Nespresso	3,1	Non communiqué
Huile végétale	2,8	
TOTAL	**24 261**	**24 254**

Les variations les plus remarquable sont pour les flux d'encombrant et de déchets verts. 559 tonnes de déchets par rapport à 2022 qui reste l'année la plus basse jusqu'à présent.

La baisse de encombrants de 605 tonnes s'explique en partie par l'augmentation de la qualité du tri et notamment l'augmentation de 126 tonnes de la benne mobilier, des cartons de 16 tonnes et des recyclables de 12 tonnes.

La baisse des gravats de 73 tonnes est quant à elle compensée par l'augmentation du plâtre de 66 tonnes.

On constate également une augmentation de la qualité du tri avec une baisse des déchets dangereux non repris par la filière ECO DDS et une augmentation des déchets dangereux repris par la filière.

Les variations de tonnages des autres flux, sont quant à eux, moins significatifs.

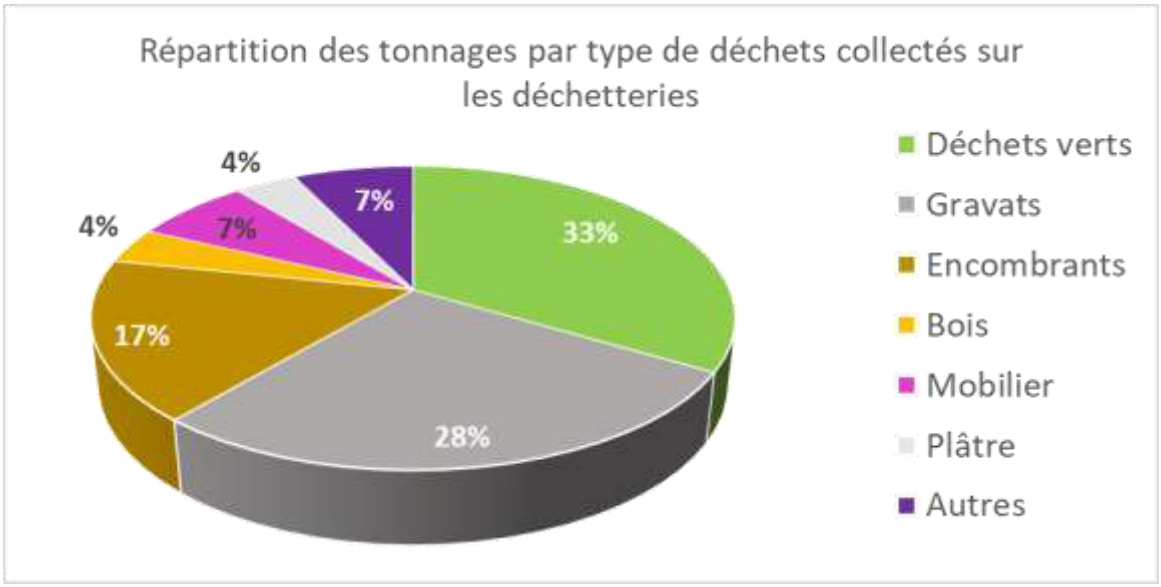

Le flux des déchets verts représente à lui seul un tiers des tonnages tandis que les gravats et les encombrants constituent 45 % des apports. Ces trois flux (déchets verts, gravats et encombrants) représentent 78 % des apports en déchetteries sur le territoire de l'agglomération.

5.3.2 Tonnages collectés par déchetteries

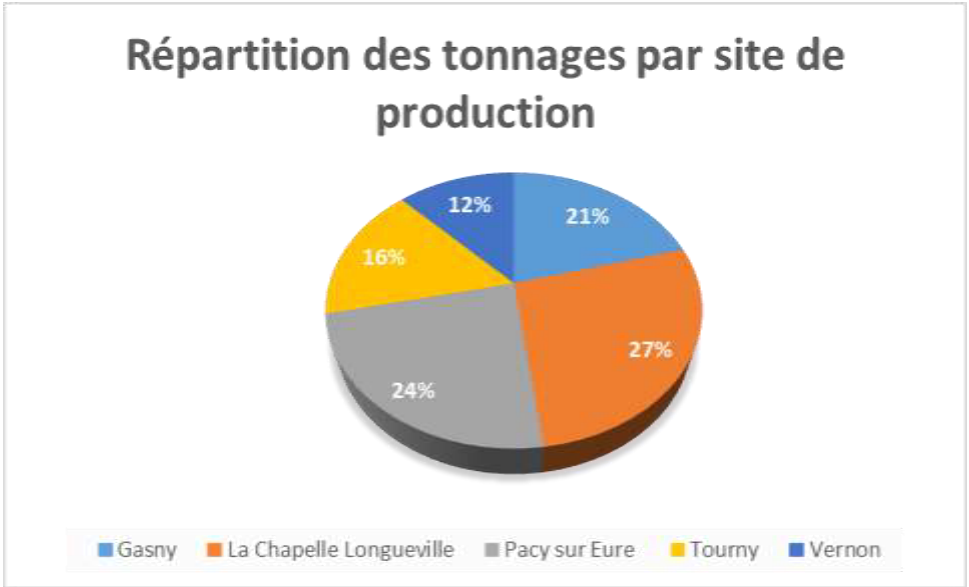

La déchetterie de la Chapelle Longueville réceptionne 27 % des déchets apportés en déchetterie.

Cela s'explique notamment par l'absence de certaines filières sur la déchetterie de Vernon (déchets dangereux, pneus, électroménagers amiante…) De ce fait les habitants de Vernon ont pris l'habitude d'aller sur la déchetterie

de La Chapelle Longueville et cela malgré l'ajout de nouvelles filières sur la déchetterie de Vernon (gravats, plâtre ; mobilier, électroménagers) ces trois dernières années.

5.3.3 Comparaison des ratios en déchetterie

Ratios par secteur	France (2017)	Normandie (2017)	Eure (2017)	Ratios de SNA en 2023	Ratios de SNA en 2022
Déchetteries hors gravats (en kg/hab/an)	163	236	208	264	263
Déchetteries avec gravats (en kg/hab/an)	218	302	276	364	365

Les ratios de SNA sont nettement au-dessus de l'ensemble des moyennes ce qui laisse penser que nos déchetteries acceptent encore à ce jour trop de déchets provenant des professionnels.

5.3.4 Apport des professionnels en déchetteries

N'ayant pas de pont bascule sur nos déchetteries les apports sont estimés au volume puis convertie en tonnes. Seules les quantités des filières facturées sont connues.

Les tonnages estimés sont les suivants :

	Apport des professionnels en déchetteries en tonnes (estimation suivant les volumes apportés)
Encombrants	705
Gravats	346
Carton	22
Déchets verts	220
Bois	58
Plâtre	27
Ferraille	15
TOTAL	**1 395**

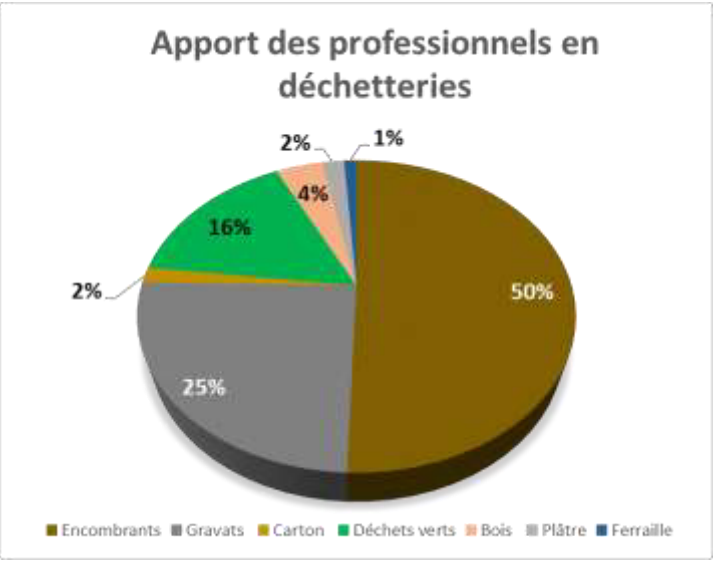

Les tonnages des apports de professionnels continuent de diminuer d'environ 15 % par an depuis 2022.

5.4 Les déchets produits par la mise à disposition de bennes

Les services municipaux, les manifestations et les gens du voyage ont produit au cours de l'année 202 suite à la mise à disposition de bennes **1 266 tonnes** de déchets, composés d'ordures ménagères, d'emballages recyclables, d'encombrants de déchets verts et de ferraille.

Ils sont réparties comme suit :

	Déchets produits par la mise à disposition de bennes (tonnes)
Déchets verts	1 006
Encombrants	60
Ferraille	4
Bois	-
Ordures Ménagères	189
Produits de balayage	-
Gravats	-
Collecte sélective	7
TOTAL	**1 266 t**

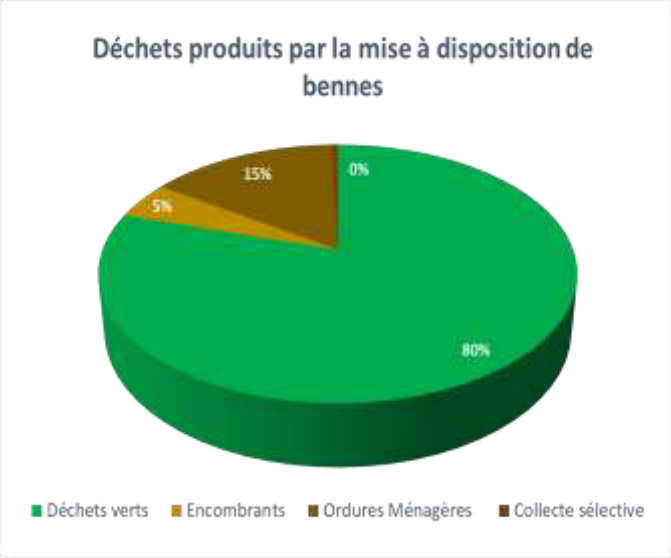

Ces déchets proviennent des services techniques municipaux et de l'entretien des espaces sportifs de SNA à 92 %.

Pour les autres mises à disposition de bennes, (bennes commerciales pour les fêtes foraines et foire à tout, bennes à déchets verts déposées sur les communes pour les particuliers dans des sites fermés et surveillés par les Mairies et les bennes mises à disposition des gens du voyage lors des grands rassemblements) , les répartitions sont comme suit :

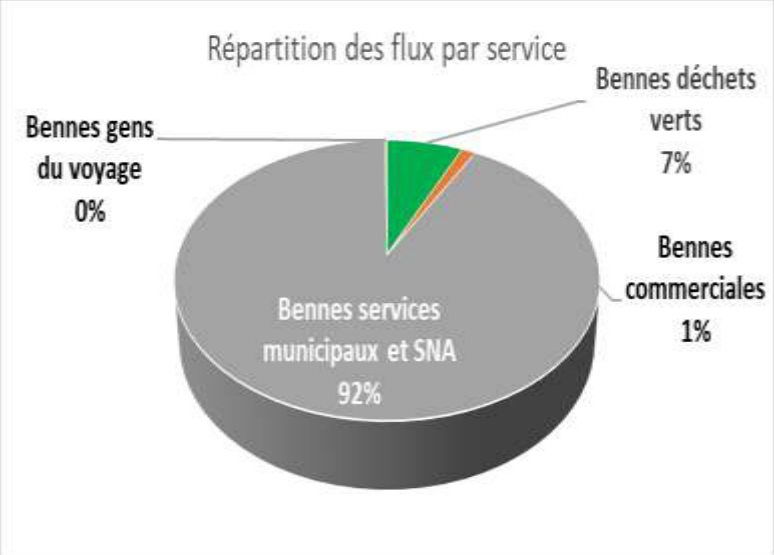

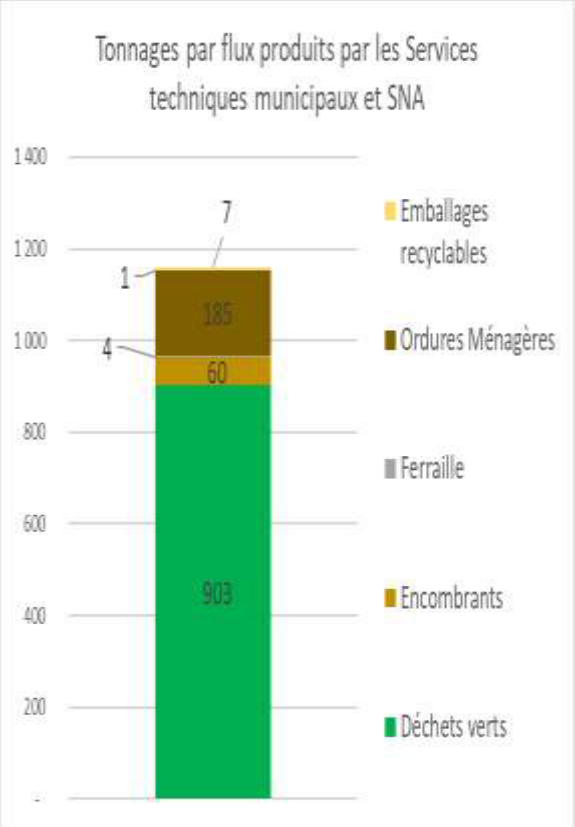

5.5 Bilan de la production globale de déchets

Les quantités de déchets produits sont présentées ci-après à la fois suivant le type de déchet collecté (déchets verts, gravats, encombrants, ordures ménagères…), le mode de collecte (collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire en benne ou en déchetterie) et le producteur (particuliers, professionnels).

Les tonnages des refus de tri ne sont pas indiqués car les données présentées prennent uniquement en compte les tonnages collectés. Le refus de tri est donc inclus ici dans la collecte des recyclable.

Produits et producteurs	Tonnages annuels
Déchets verts collectés en déchetterie des particuliers	7 901
Déchets verts collectés en déchetterie des professionnels *	220
Déchets verts collectés en bennes	1 006
Gravats collectés en déchetteries des particuliers	6 350
Gravats collectés en déchetteries des professionnels	346
Gravats collectés en bennes	0
Encombrants collectés en déchetteries des particuliers	3 430
Encombrants collectés en déchetteries des professionnels	705
Encombrants collectés en bennes	60
Ordures ménagères collectées en porte à porte	14 039
Ordures ménagères collectées lors des marchés	165
Ordures ménagères collectés en porte à porte des professionnels	742
Ordures ménagères collectées en bennes	189
Collecte sélective collectée en porte à porte	3 426
Collecte sélective collectée en déchetterie	204
Collecte du verre en point d'apport volontaire	2 013
Collecte du textile en point d'apport volontaire	384
Cartons collectés en porte à porte	339
Cartons collectés en déchetterie	292
Cartons collectés en déchetterie des professionnels	22
Cartons collectés en bennes	7
Déchets collectés en bennes (Produits de balayage)	0
Autres déchets collectés en bennes	4
Autres déchets collectés en déchetterie des particuliers	2 273
Autres déchets collectés en déchetterie des professionnels	103
Tonnages déchets REP et Micro filières*	2 414
TONNAGE TOTAL	**46 636**

6 Les indicateurs financiers

6.1 Le montant annuel des dépenses pour l'année 2023

6.1.1 Dépenses de fonctionnement d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Les dépenses globales de fonctionnement du service représentent 12 420 722 €. Elles sont réparties comme suit :

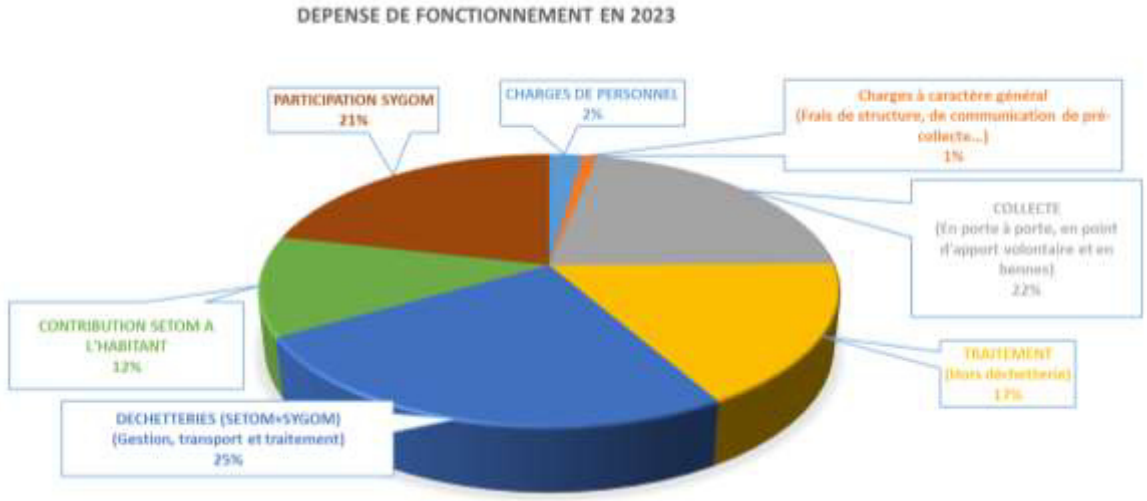

- La part collecte et traitement des déchets collectés en porte à porte en point d'apport volontaire et en bennes représente 39 % pour 25 % de coûts de gestion, transport et traitement des déchets des déchetteries.
- Les frais de contribution au SETOM correspondent aux frais d'adhésion et représentent 1 470 527 €.
- Les frais de fonctionnement du service représentent 129 437 € dont 33 927 € de frais d'études pour le tri à la source des biodéchets et l'étude sur la Tarification incitative, soit 26 % du montant des frais de fonctionnement, 17 478 € d'impression et de distribution pour la communication sur le nouveau calendrier de collecte et l'extension des consignes de tri (14%), 10 447 € pour la location d'un local gardien sur la déchetterie de Pacy et le site de substitution pour la déchetterie de Vernon (8%), 26 812 € pour l'entretien du bassin de la déchetteries de la Chapelle Réanville (21%), 9 324 € pour le tri à la source des biodéchets (7%) et enfin 9 048 € pour les frais d'entretien des véhicules du services (7%). Les frais restants sont à ventiler entre les frais de structure, de pré-collecte et de prévention des déchets pour un montant de 22 398 € (17%).

Enfin, le budget prévention et collecte des déchets est inclus dans le budget principal, n'étant pas un budget annexe.

Objet des dépenses	Montants 2023 en Euro TTC	Résultats 2022	Evolution
CHARGES DE PERSONNEL (Personnel SNA uniquement)	272 183 €	261 404 €	**10 778 €**
CHARGES A CARACTERES GENERAL (Frais de structure, de communication de pré-collecte… hors personnel)	129 437 €	52 957 €	**76 481 €**
COLLECTE (En porte à porte, en point d'apport volontaire et en bennes)	2 680 889 €	2 858 191 €	**- 177 302 €**
TRAITEMENT (Hors déchetterie)	2 099 500 €	2 672 733 €	**- 573 233 €**
DECHETTERIES (Gestion transport et traitement)	3 099 333 €	3 605 034 €	**- 505 701 €**
CONTRIBUTION SETOM A L'HABITANT	1 470 527 €	1 027 735 €	**442 792 €**
PARTICIPATION SYGOM	2 668 854 €	2 487 767 €	**181 087 €**
TOTAL DEPENSES	**12 420 722 €**	**12 965 820 €**	**- 545 098 €**

Les charges de personnel ont augmenté de 4 % par rapport à 2022 au regard de l'augmentation normale du coût de la vie.

On constate une forte augmentation des charges à caractère général (+ 59%) correspondant comme précisé ci-dessus à des dépenses ponctuelles, entretiens du bassin de la déchetterie de La Chapelle Réanville, l'étude sur le tri à la source des biodéchets et de la tarification incitative, la location de local gardien pour Pacy et pour Vernon, le temps des travaux.

La diminution constatée sur le poste collecte (- 7 %) est peu significative, elle correspond à la diminution des tonnages et aux révisions de prix moins importantes.

Les diminutions constatées sur les postes traitement (-27 %) et déchetterie (-16%) correspondent à la mise en œuvre de la politique du SETOM voté en décembre 2022 comprenant l'ajustement du barème de redevance pour traitement des déchets qui implique la diminution des tarifs de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, des gravats, et du bois.

L'augmentation constatée concernant la contribution à l'habitant en 2023 (+30 %) correspondent à la mise en œuvre de la politique du SETOM voté en décembre 2022 comprenant une augmentation par palier de la trajectoire de participation au titre de la population définie pour couvrir une partie des charges fixes par des recettes stables.

L'augmentation de 4% de la charge de participation au SYGOM correspond à l'évolution de l'habitat sur le territoire, la création de nouveaux logements et l'augmentation de la valeur locative.

6.1.1.1 Zoom sur les dépenses de collecte en porte à porte et apport volontaire pour les prestations 2023

Il est proposé ici de présenter le montant réel de la collecte correspondant aux prestations et non au compte administratif 2023.

DEPENSES DE COLLECTE	Montants 2023 en Euro TTC	Montants 2023 en Euro TTC/tonne
Collecte des ordures ménagères tous producteurs	*1 561 425 €*	*104,47 €*
Collecte des ordures ménagères en porte à porte des particuliers	1 455 358 €	103,66 €
Collecte des ordures ménagères en porte à porte des gros producteurs	88 889 €	119,74 €
Collecte des marchés (Vernon + Pacy sur Eure)	17 178 €	104,41 €
Collecte des recyclables en porte à porte	864 077 €	252,19 €
Collecte des cartons des professionnels en porte à porte	90 846 €	267,84 €
Collecte du verre en point d'apport volontaire	90 836 €	45,10 €
TOTAL DEPENSES	**2 607 184 €**	

Soit 39,14 €TTC/habitant dont 2,96 €TTC/ an supportés par les habitants pour les déchets des professionnels

6.1.1.2 Zoom sur les dépenses de traitement pour la collecte en porte à porte et apport volontaire pour les prestations 2023

Il est proposé ici de présenter le montant réel du traitement correspondant aux prestations et non au compte administratif 2023.

DEPENSES DE TRAITEMENT	Montants 2023 en Euro TTC	Montants 2023 en Euro TTC/tonne
Ordures ménagères tous producteurs	*1 790 221 €*	*119,78 €*
Ordures ménagères en porte à porte	1 681 593 €	119,78 €
Ordures ménagères en porte à porte des gros producteurs	88 922 €	119,78 €
Déchets des marchés (Vernon + Pacy sur Eure)	19 706 €	119,78 €

Tri des recyclables en porte à porte	58 041 €	16,94 €
Cartons des professionnels en porte à porte	5 746 €	16,94 €
Verre en point d'apport volontaire	34 118 €	16,94 €
Refus de tri	125 653 €	156,20 €
TOTAL DEPENSES	**2 013 779 €**	

Soit 30,23 €TTC/habitant pour le traitement des déchets collectés en porte à porte, en point d'apport volontaire et traitement des refus de tri dont 1,72 €TTC/ an supportés par les habitants pour les déchets des professionnels

Ces montants n'incluent pas la participation aux habitants que doit payer SNA au SETOM pour le traitement de ses déchets (Frais d'adhésion au SETOM pour un montant de 1 470 527 € pour l'année 2023). Les tarifs ci-dessus sont les tarifs à la tonne appliqués aux adhérents du SETOM.

6.1.1.3 Zoom sur les dépenses afférentes aux déchetteries pour les prestations 2023

Il est proposé ici de présenter le montant réel des dépenses afférentes aux déchetteries correspondant aux prestations et non au compte administratif 2023.

Objet des dépenses	Montants 2023 en Euro TTC	Résultats 2022
Gestion des déchetteries [3] (Facturation SYGOM)	609 942 €	482 575 €
Traitement des déchets des déchetteries (Estimation SETOM)	1 880 099 €	2 237 945 €
TOTAL DEPENSES	**2 490 042 €**	**2 720 520 €**

Soit 37,38 €TTC/habitant par an pour l'activité des déchetteries.

6.1.1.4 Zoom sur les dépenses afférentes à la mise à disposition de bennes pour les prestations 2023

Il est proposé ici de présenter le montant réel des dépenses afférentes à la mise à disposition de bennes correspondant aux prestations et non au compte administratif 2023.

Objet des dépenses	Montants 2023 en Euro TTC	Résultats 2022
Location des bennes	4 158 €	5 512 €
Transport et évacuation des déchets collectés en bennes	69 547 €	84 329 €
Traitement des déchets provenant de la mise à disposition de bennes	97 316 €	93 444 €
TOTAL	**171 022 €**	**183 285 €**

Soit 2,57 €TTC/habitant par an pour la mise à disposition de bennes.

6.1.1.5 Bilan dépenses de fonctionnement pour les prestations 2023

Objet des dépenses	Coûts total 2023 en TTC	Coûts 2023 par habitant
COLLECTE en porte à porte et apport volontaire	**2 607 184 €**	**39,14 €**
TRAITEMENT des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire	**2 013 779 €**	**30,23 €**

[3] Ce montant inclut la déduction des apports des professionnels facturés par le SYGOM

DECHETERIES gestion, transport et traitement	**2 490 042 €**	**37,38 €**
MISE A DISPOSITION DE BENNES	**171 022 €**	**2,57 €**
TOTAL	**7 282 026 €**	**109,32 €**

Ces dépenses correspondent uniquement aux dépenses facturées à SNA. Elles ne tiennent pas compte des dépenses à caractère général, aux charges de personnel et à la gestion de la pré-collecte réalisée en régie. Ni des contributions à l'habitant ou exceptionnelle du SETOM.

6.1.2 Dépenses d'investissements d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Pour l'année 2023 les investissements se sont élevés à 687 060 €TTC.

Objet de l'achat	Montants 2023 en TTC	CA 2022
Fourniture de bacs et pièces détachées	120 164 €	80 582 €
Achat de composteurs et bio-sceau	2 167 €	2 821 €
Travaux de mise en sécurité des déchetteries	114 930 €	53 140 €
Etudes pour la nouvelle déchetterie de Vernon	449 799 €	14 947 €
Autres dépenses	- €	- €
TOTAL	**687 060 €**	**151 490 €**

Une part de ces investissements engagés en 2023 n'ont pas été liquidés en 2023.

En effet, nous n'avons pas réceptionné l'ensemble des bacs commandés. Tandis que nous avons engagé une part de l'étude de maitrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle déchetterie.

La fourniture de bacs est une dépense régulière et annuelle, comme nous pouvons le voir ci-dessous.

Evolution de l'achat de bacs et de pièces détachées de 2021 à 2023.

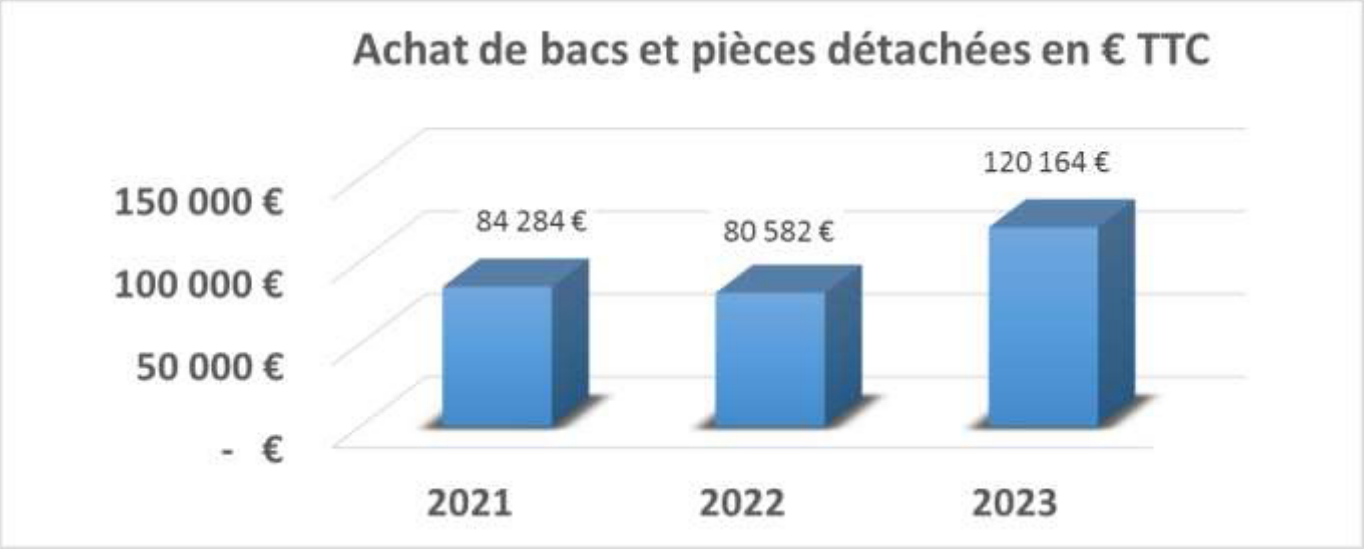

Des évènements sociaux ont entrainé des dégradations importantes de bacs en 2023 nécessitant l'achat de bac pour le remplacement de ceux brulés. Par ailleurs suite aux ruptures de stocks rencontrées depuis 2021 dues à l'augmentation des durées de livraisons et aux demandes de bacs plus importantes suite au passage à l'extension des consignes de tri, nous avons dû augmenter notre stock sur la plateforme.

6.2 Les modalités de financement du service

6.2.1 Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le produit fiscal perçu pour 2023 est de **14 664 819 €.** Il représente 99% des recettes du service déchets.

Les administrés paient la TEOM, taxe calculée en fonction du foncier bâti, qui inclut la collecte, le traitement et les investissements. La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est à dire la moitié de la *valeur locative cadastrale* de la propriété.

En 2021 un taux unique a été voté à 18,23 %, celui-ci a été maintenu en 2023.

Zone du territoire	Taux de TEOM de 2017 à 2020	Taux de TEOM de 2021 à 2023
Zone 1 : Ex-CCEVS	**22,15%**	**18,23%**
Zone 2 : Ex CAPE	**13,26%**	**18,23%**
Zone 3 : Vernon	**14,18%**	**18,23%**

6.2.2 Les recettes complémentaires du service déchets de SNA d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Les recettes complémentaires proviennent principalement :

- De la mise à disposition de bennes de l'année en cours
- De la facturation des bacs sinistrés des bailleurs sociaux de l'année en cours.
- De participations de communes extérieures au territoire SNA/SETOM pour l'utilisation des déchetteries (année N-1).

Ces recettes représentent **128 952 €,** soit 1% des dépenses du service.

Par ailleurs les recettes propres à une activité ne sont pas toujours perçues sur l'année civile mais en décalage.

Sur l'année 2023 les recettes perçues par l'activité du service hors TEOM sont réparties comme suit :

Recettes	Montants 2023 En € TTC	Résultats CA 2022 en €TTC
Droit d'accès sur les déchetteries	88 727 €	127 483 €
Facturation des déchets des croisiéristes	59 €	6 015 €
Mise à disposition de bennes et traitement des déchets	9 818 €	9 070 €
Facturation bacs sinistrés	23 591 €	3 901 €
Soutiens Réfashion (REP Textile)	6 464 €	6 506 €
Ressource humaine remboursement	292 €	13 897 €
TOTAL	**128 952 €**	**166 871 €**

Les droits d'accès sur les déchetteries sont proportionnels aux dépenses. Comme celles-ci diminuent depuis 2020, les recettes ont baissé en conséquence.

Suite aux évènement de juillet 2023 nous avons eu beaucoup de bacs sinistrés qu'on a pu refacturer. D'où les recettes plus importantes en 2022.

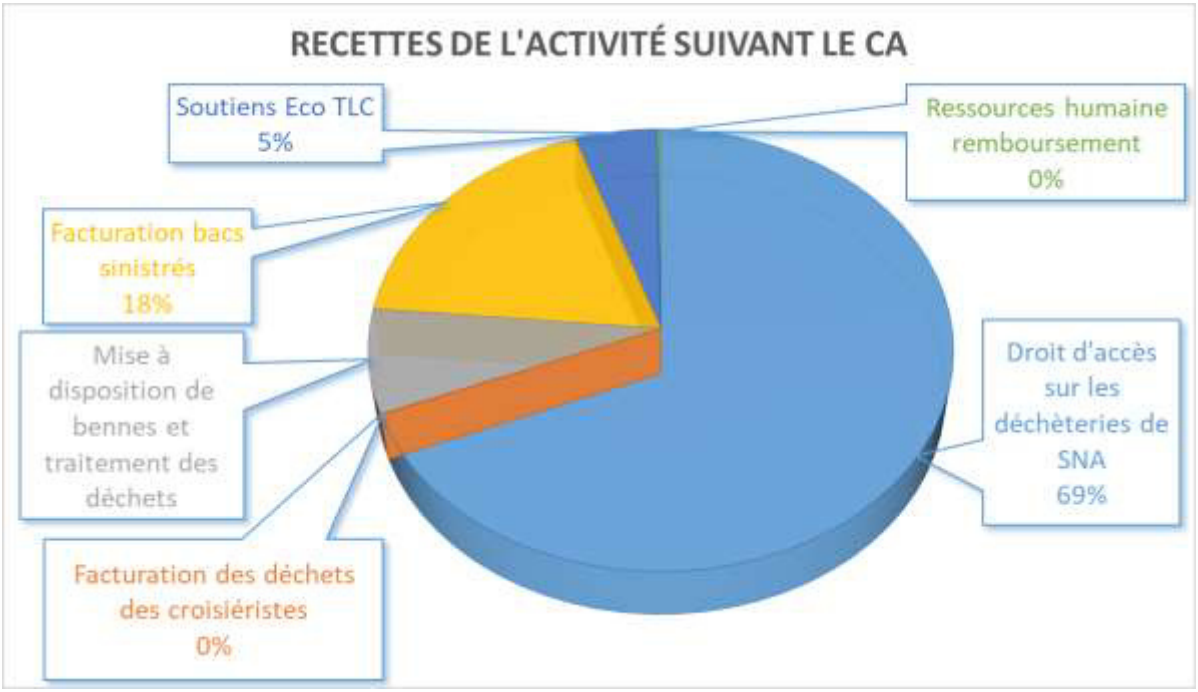

Enfin, les recettes éco emballages, la revente des matériaux et les redevances versées par les artisans et commerçants pour l'utilisation des déchetteries situées sur le territoire sont directement perçues par le SETOM et le SYGOM et sont déduites des contributions.

6.3 Solde du budget 2023

Le compte administratif 2023 présente le solde suivant :

SOLDE 2023		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 420 722 €	14 793 771 €
INVESTISSSEMENT	687 060 €	- €
TOTAL	**13 107 783 €**	**14 793 771 €**

6.4 Les autres indicateurs financiers

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fixe les nouveaux indicateurs techniques et économiques à intégrer dans le rapport sur le prix et la qualité du service public.

La collectivité n'est pas en mesure de fournir le coût aidé, qui reflète la charge restant à financer par la collectivité, et le coût complet, qui correspond au coût total des charges. Cependant, la matrice des coûts, outil de l'ADEME, permettant d'extraire ces données a été mise en place au sein de la collectivité. A ce jour les matrices de 2019, à 2022 ont été validés. Cependant la matrice 2023 est en cours de réalisation et ne pourra être finalisée et validée avant septembre 2024.

ANNEXE :

ANNEXE 1 : Inventaire des colonnes d'apport volontaire pour le verre par commune

Communes et emplacements	Nombre de colonne
Aigleville	**1**
4 Rue F Mauviard	1
Berthenonville	**1**
Impasse du Moulin-salle des fêtes	1
Bois Jérôme St Ouen	**3**
Rue de Vernon	1
rue des Moulins-rés des Merisiers	2
Boisset les Prévanches	**2**
rue du Pibet	1
Rue Sainte Geneviève	1
Breuilpont	**5**
27 Rue du Mont Vallet	1
Hameau de Lorey-D540-5 chemin des Vignes	1
Passage à Niveau-1 rue Alfred de Musset	2
St Chéron-C11-rue de la Mare Guerin	1
Bueil	**7**
Inter Rue de la Vallée/rue du Pel	1
Cimetière-rue du Pressoir	1
Coccinelle-98 rue du Bois	2
Collège Lucie Aubrac	1
Ecole primaire-19-21 rue de Milval	1
Rue du Silo-déplacée rue de la Vallée	1
Bus Saint Rémy	**1**
Rue de la Mairie	1
Cahaignes	**1**
rue du Libération ,après l'église-D7	1
Caillouet Orgeville	**2**
Eglise	1
La Mare (Orgeville)-rue des Papillons	1
Cantiers	**1**
Impasse des Champs-cimetière	1
Chaignes	**3**
Chaignolles/chemin de l'Acre St Pierre-chemin du Val Liery	1
entrée du village-D538-chemin du Val du Puits	1
Gîte rural-inter chemin de la Forêt/chemin du Val du Puits	1
Chambray	**4**
Intersection D 836/C6-dir Rouvray	1
Point vert-D63	2
Salle des fête-rte de Ste Colombe	1
Civières	**1**
rue d'Aubigny-Grande Rue	1
Douains	**3**

Point vert-C28-4 rue des Métréaux	1
Stade-rue du Desert	1
Normandie Parc	1
Eco (vexin sur Epte)	**2**
Arsenal-rue Grande	2
Fains	**2**
Carrefour principal-3 rue de la Serpette	1
La Noé du Bois-5 rue de St Aquilin	1
Fontenay en Vexin	**1**
27 Grande rue-Après Mairie-salle polyvalente	1
Forêt La Folie	**1**
dir Lebecourt-derrière salle des Fêtes	1
Fourges	**5**
Hameau du Bosc Roger-rue du Val Corbon	1
le Stade-Entrée D5-route de Gasny	1
restaurant le Moulin-rue du Moulin	2
Rue du Commerce	1
Fours en Vexin	**1**
rue de Chanonçon-dir Cahaignes	1
Gadencourt	**1**
RD 71 dir Fains	1
Gasny	**17**
86 Route de Vernon	1
Av du Général de Gaulle/38 Allée Circulaire	1
Cité du petit Noyer	1
Clos de la Sergenterie / Netto	1
Déchetterie-rue William Dian	2
Hameau du Mesnil Milon-RD7-3 rue de l'Ecole	1
Intermarché-rue William Dian	4
Place du 18 juin1940 (2)	2
Rue de la Gare-RES. MAUPASSANT	1
Rue Robert Schuman	1
Le Mesnil Milon-terrain de Moto-Cross	1
Sté AAF rue W.Dian	1
Giverny	**3**
Face à la Mairie/C3	2
Salle des Fêtes-Chemin des Marais	1
Guitry	**1**
Place verte dir Eglise-salle polyvalente	1
Hardencourt Cocherel	**1**
Mairie-2 rue des Heurtevents	1
Hécourt	**1**
Passage à niveau-12 Impasse du Lavoir	1
Heubecourt	**2**
2 rue saint Jacques-Hameau de Coupigny	2
Houlbec Cocherel	**5**
lot Les Clairières de la Fortelle	1
Route de Gaillon	3
Rue Aristide Briand (Cocherel)	1

La Boissière	**1**
Point Vert-chemin du Paradis	1
La Chapelle Réanville	**9**
5 Rue du Ruisseau	1
50-318 Route de Vernon	1
Déchetterie-route de Mercey-91 bois de Cour Côte	4
Inter 2 côtes du Froc et rue de la Chapelle-Le Froc de Launay	1
Rue des Ecoles /C21	1
Salle des Fêtes-10 chemin du Bois du Froc	1
La Heunière	**2**
4 Rue de l'ancienne forge/Chemin vert	1
Parking CAPE-rue de la Mare à Jouy	1
Le Cormier	**3**
La Houssaye-rue du Bois Noël	1
Point vert-rue du Château	1
rue du Bois Renard	1
Le Pléssis Hébert	**1**
Rue de la Mare du Four Près du Stade	1
Ménilles	**6**
Ancienne gare-rue de Croisy	3
Gîte rural Dir Boisset Hennequin	1
Hauts de Ménilles-rue du Bout Cochet	1
Les Sablons rue du Ranguet	1
Merey	**1**
Sous le pont-rue de Pacy	1
Mézières en Vexin	**3**
Hameau de NEZE-rue de Feugère-mare	1
Hameau de Surcy-rue de l'Huis	1
Rue de Port Mort-croisement D8	1
Neuilly	**1**
Rue de la Petite Ferme	1
Pacy sur Eure	**14**
Ancienne gare-Av des Poilus	3
Hôpital Local/rue Dupont de l'Eure	1
Hôtel Altina	1
Inter-ZI du 18 juin1940	3
Rue Branly	1
Rue Guynemer	1
Schneider 1	1
Rue d'Ivry la Bataille	1
Rue Blanchet	1
Avenue de Madrie-Collège	1
Panilleuse	**2**
rue aux Gaillards-salle polyvalente	1
rue du Bosc-dir Vernon	1
Pressagny l'Orgueilleux	**3**
route des Andelys-cimetière	2
rue de la Marette-salle des fêtes	1
Rouvray	**1**

Derrière la Mairie	1
Saint Aquilin de Pacy	**7**
Déchetterie-D141	2
Rue du Moulin Sagout-D71	1
Salle des Fêtes-Chemin du Moulin Maheu	2
Super U-rue Charles Ledoux	2
Saint Just	**5**
Cité Manuca/chemin latéral	1
Place de l'église	1
Près du Tennis/chemin des Chartreux	1
Rue des Mésanges/rue des Sitelles	1
Rue des Varinelles	1
Saint Marcel	**18**
Camping	1
Carrefour Blanchards/chambray	2
Carrefour Hautville/Canet	1
Carrefour Montigny/Croisette	1
Espace nautique La Grande Garenne	1
Hlm vers St Just/rue des Chenevières	1
Place des Anciens Combattants	2
Point vert -rue de la Croix Blanche	3
Restaurant chinois-Blvd de Gaulle	1
Rue des Vergers	1
Rue Grégoire	1
Stade Léo Lagrange	1
Usine Tapon ext-Av de Rouen-D6015	1
Usine Tapon int	1
Saint Pierre d'Autils	**4**
Le Goulet parking-route de Rouen	1
Mestreville sur Parking-rue aux Vaches	1
Rue du Clos - cimetière	2
Saint Vincent des Bois	**3**
Boisset Hennequin-rue du bois des Perruches	1
Gîte Rural	1
Près de l'école-rue du Champ Dupui-D75	1
Ste Colombe près Vernon	**1**
Rue des Boulonnets	1
Ste Geneviève les Gasny	**2**
Ecole primaire/ rue des Gds Jardins	1
Route de Vernon/ rue de la Treille	1
Tilly	**1**
Entrée du Village-C4-Rés. Les Jardins	1
Tourny	**4**
Déchetterie-rue du Chesnay	2
salle des fêtes-rue du West	2
Vaux sur Eure	**1**
Face au cimetière-route de Cocherel	1
Vernon	**71**
112 Rte de Paris	1

32 Rte de Paris	1
Allée Véronique-parking	1
Av Hubert Curien - Résidence des Etudiants	1
Av J Jaurès/Leclerc (3)	3
Av Mal Foch/ Caserne Fieschi	1
Av Montgomery	1
Avenue de Rouen	1
Avenue de Rouen (face rue de l'Yser)	1
Blvd Azémia en face de la caserne	1
Blvd Julien Devos-rue de l'Aubépine	1
Carrefour Cendriers / Lodards	1
carrefour des Boutardes-bld G.Azemia	1
Carrefour Jaudin/Levasseur	1
Carrefour P. Zymslony/de Normandie	1
Carrefour P. Zymslony/G. Tilion	1
Déchetterie-Chemin du Roy	4
Ecole M Marchand/ rue de Saint Marcel	1
FRPA Ambroise Bully	1
FRPA Chaussée de Bizy-28 Rue du parc	1
Hameau de Ndie rue de l'Orée du Bois	1
Hameau de Normandie rue de la Vallée	1
Hameau de Normandie-RD 6015-av Ile de France	1
intersection rues des Carreaux/Edith Blanchet	1
intersection rues du Québec /bad kissigen	1
LRBA Mess hôtel	1
Lycée Dumézil	1
Parking EcoPrim-Les Blanchères	1
Parking Rue Potard Ent	1
Place Adolphe Barette Ent	2
Place de la République	1
Place du Gal de Gaulle Ent	2
Place Evreux Ent	2
Quai Anatole France/rue Louis Hebert	2
Route de Chambray-D64	1
Rte d'Ivry Maison de retraite	1
Rue Bataille de Cocherel/Tournebride	1
Rue de la Briqueterie	1
Rue de la côte de la Fontaine (lotissement)	1
Rue de la Madeleine	1
Rue de la Poterie / Ecole Primaire	1
Rue de la Renaissance	1
Rue de Marzelles	1
Rue des Pontonniers/Andre Bourdet	1
Rue des Trois Cailloux	1
Rue des Valmeux / Devignevielle	1
Rue du Dr Burnet	1
Rue du Grévarin	1
Rue du Noyer de la Place/rue des Eglantiers	1
Rue Emile Loubet	2

Rue Léon Goché (2)	3
Rue Pierre Bonard - Les Tourelles	1
Rue Saint Louis Ent	2
Rue Victor Hugo	1
Sente du Bon Dieu	1
Sentes des Lares	1
Stade de Vernonnet/route de Giverny	1
Voie Bichelin	1
Villegats	**1**
Stade-C14	1
Villez sous Bailleul	**2**
Le Bray	1
Près de l'église-rue de la Messe	1
Villiers en Désoeuvre	**3**
Caserne Pompier-rue de Bueil	3
Total général	**248**